## **N.** 27 — Session 2001-2002

## **Zitting 2001-2002**

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

## Brusselse Hoofdstedelijke Raad

# Séance plénière du mardi 30 avril 2002

# Plenaire vergadering van dinsdag 30 april 2002

#### SOMMAIRE

#### INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
	_		
EXCUSES	1021	VERONTSCHULDIGD	1021
MOTION D'ORDRE	1021	MOTIE VAN ORDE	1021
OUESTIONS D'ACTUALITE		DRINGENDE VRAGEN	

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

- De M. Erik Arckens à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'abandon de l'envoi systématique, avec les pompiers, d'une équipe du Centre des brûlés »
- De M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord conclu avec le ministre fédéral compétent sur l'assouplissement des examens linguistiques »

Question d'actualité jointe de M. Sven Gatz, concernant « l'accord intervenu entre le gouvernement régional bruxellois et le gouvernement fédéral sur les examens du SELOR »

1021

1022

1022

Toegevoegde dringende vraag van de heer Sven Gatz, betreffende « het akkoord tussen de Brusselse hoofdstedelijke regering en de federale regering over de taal-

examens van Selor»

François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het afgesloten akkoord met de bevoegde federale minister aangaande de versoepeling van de taalexamens »

Van de heer Erik Arckens aan de heer Robert Delat-

houwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk

Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken,

Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betref-

fende « het niet meer systematisch meesturen van een

Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer

brandwondenteam met de brandweer »

1022

1021

1022

1017

# Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

		Pages		Blz.
concernant « l'acc	alité jointe de Mme Brigitte Grouwels, cord avec le ministre fédéral de la Fonc- ir l'adaptation des examens linguis-	1022	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Brigitte Grouwels, betreffende « het akkoord met de federale minister van Ambtenarenzaken over de aanpassing van de taalexamens »	1022
gouvernement de des Travaux pub l'Incendie et l'A	uelle à M. Jos Chabert, ministre du la Région de Bruxelles-Capitale, chargé lics, du Transport et de la Lutte contre ide médicale urgente, concernant « le t de la sécurité du tunnel Léopold II »	1024	<ul> <li>Van de heer Joël Riguelle aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het verslag over de veiligheid in de Leopold II-tunnel »</li> </ul>	1024
crétaire d'Etat à la de la Mobilité, l l'Incendie et l'A mécontentemen	Assche à M. Robert Delathouwer, sea Région de Bruxelles-Capitale, chargé a Fonction publique, la Lutte contre ide médicale urgente, concernant « le nt des pompiers sur les modalités leur nouveau statut »	1026	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de ontevredenheid van de brandweermannen over de toepassing van hun nieuwe statuut »	1026
De M. Jean-Luc gouvernement de des Travaux pub l'Incendie et l'A	Vanraes à M. Jos Chabert, ministre du la Région de Bruxelles-Capitale, chargé lics, du Transport et de la Lutte contre ide médicale urgente, concernant « la nnements STIB gratuits, aux seniors »	1026	— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het uitkeren van gratis MIVB-abonnementen aan senioren »	1026
tre du gouvernem chargé des Trava contre l'Incendie « l'interpellation	ève Meunier à M. Jos Chabert, minis- nent de la Région de Bruxelles-Capitale, nux publics, du Transport et de la Lutte et l'Aide médicale urgente, concernant du Collectif sans ticket par des agents intervention de la STIB »	1027	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke re- gering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brand- bestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de aanhouding van leden van het Collectif sans ticket door de metrobrigade »	1027
	alité jointe de M. Denis Grimberghs, aterpellation de dix usagers de la STIB s ticket »	1027	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs betreffende « de aanhouding van tien leden van het Collectif sans ticket die met de MIVB reisden »	1027
gouvernement de des Travaux pub l'Incendie et l'Aid	an Roye à M. Jos Chabert, ministre du la Région de Bruxelles-Capitale, chargé lics, du Transport et de la Lutte contre de médicale urgente, concernant « l'ex- nénagement de la rue de la Loi »	1029	— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, be- last met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het expe- riment met de heraanleg van de Wetstraat »	1029
nea, Ministre-Pro de Bruxelles-Cap l'Aménagement de la Rénovation concernant « les la motion dema	Groote à M. François-Xavier de Don- ésident du gouvernement de la Région pitale, chargé des Pouvoirs locaux, de du Territoire, des Monuments et Sites, urbaine et de la Recherche scientifique, suites données par le gouvernement à ndant la suspension de l'Accord de clu avec l'Etat d'Israël »	1031	— Van mevrouw Julie de Groote aan de heer François- Xavier de Donnea, Minister-President van de Brus- selse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Land- schappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het door de regering gegeven gevolg aan de motie tot opschorting van de samen- werkingsovereenkomst met de Staat Israël »	1031
INTERPELLATION	NS		INTERPELLATIES	
gouvernement de de l'Environnem	atz à M. Didier Gosuin, ministre du la Région de Bruxelles-Capitale, chargé nent et de la Politique de l'Eau, de la la Nature et de la Propreté publique et		Van de heer Sven Gatz tot de heer Didier Gosuin, mi- nister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Open- bare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de	

	Pages		Blz.
du Commerce extérieur, concernant « la relation entre l'environnement et la santé en Région de Bruxelles- Capitale »	1032	relatie tussen milieu en gezondheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1032
Discussion — Orateurs: M. Sven Gatz, Mme Dominique Braeckman, MM. Mostafa Ouezekhti, Didier Gosuin, ministre du gouver- nement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publi- que et du Commerce extérieur	1032	Bespreking — Sprekers: de heer Sven Gatz, mevrouw Dominique Braeckman, de heren Mostafa Ouezekhti, Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	1032
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De Mme Françoise Schepmans à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les moyens pouvant être mis en œuvre afin de permettre aux élus de mieux contrôler l'action des ASBL paracommunales »	1037	Van mevrouw Françoise Schepmans aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaat- selijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschap- pelijk Onderzoek, betreffende « de middelen waarover de gekozenen beschikken om de paragemeentelijke vzw's beter te controleren »	1037
— De M. Michel Lemaire à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monu- ments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Re- cherche scientifique, concernant « la constitution et la mise en place d'une nouvelle intercommunale bruxel- loise d'assainissement »	1039	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofd- stedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, be- treffende « de oprichting van een nieuwe Brusselse intercommunale voor sanering »	1039
Question orale jointe de M. Walter Vandenbossche concernant « l'intercommunale IBrA »	1039	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Walter Vandenbossche betreffende « de intercommunale BrIS »	1039
— De M. Bernard Ide à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Ter- ritoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation ur- baine et de la Recherche scientifique, concernant « les procédures de contrôle des communications des bourgmestres et échevins dans les communes »	1041	— Van de heer Bernard Ide aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofd- stedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de procedures voor de controle van de mededelingen van de burgemeesters en de schepenen in de gemeenten »	1041
— De M. Alain Daems à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'ac- cueil des gens du voyage »	1043	— Van de heer Alain Daems aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, be- last met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de opvang van de woonwagenbewoners »	1043
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'incinération des déchets en Région bruxelloise »	1044	<ul> <li>Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, be- last met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de afvalverbranding in het Hoofdstedelijk Gewest »</li> </ul>	1044

# Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

Diusseise Hoofdstederijke Kaad — Volledig Verslag				
	Pages		Blz.	
<ul> <li>De M. Vincent De Wolf à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « les outils prioritaires pour l'instauration d'une poli- tique de mobilité durable »</li> </ul>	1046	Van de heer Vincent De Wolf aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de prioritaire middelen voor een duurzaam mobiliteitsbeleid »	1046	
— De Mme Geneviève Meunier à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la préparation et la coordination de la semaine de la mobilité et de la journée sans voiture »		— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofd- stedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenaren- zaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de voorbereiding en de coördinatie van de week van de mobiliteit en van de autoloze dag »		
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN		
<ul> <li>Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 8 avril 1993 portant création du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales (FRBRTC) (n° A- 279/1 et 2 – 2001/2002)</li> </ul>		<ul> <li>Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 8 april 1993 houdende oprichting van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën (BGHGT) (nrs. A-279/1 en 2 – 2001/2002)</li> </ul>	1049	
<ul> <li>Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'or- donnance relative à la stérilisation des chats errants (n° A-123/1 et 2 – 99/2000)</li> </ul>	1050	<ul> <li>Naamstemming over het geheel van het voorstel van ordonnantie betreffende de sterilisatie van de zwerf- katten (nrs. A-123/1 en 2 – 99/2000)</li> </ul>	1050	
Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'organisation pratique de l'instauration prochaine de la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans » (développée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications du 27 mars		— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medi- sche Hulp, betreffende « de praktische organisatie van de spoedige invoering van het gratis vervoer van 65- plussers » (gehouden in de commissie voor de Infra- structuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 27 maart 2002)		
2002)	1050		1050	

### PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

#### VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 15 h 15.

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.15 uur.

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 30 avril 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van dinsdag 30 april 2002 geopend.

#### EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Adelheid Byttebier, Mme Béatrice Fraiteur, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Rufin Grijp et Mme Marion Lemesre.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Adelheid Byttebier, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Rufin Grijp en mevrouw Marion Lemesre.

#### **MOTIE VAN ORDE**

#### MOTION D'ORDRE

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — De Vlaams-Blokfractie zal na de dringende vragen het halfrond verlaten uit protest tegen de gebeurtenissen van vorige week. Ingevolge een dictaat van een Franstalige meederheidspartij moesten de werkzaamheden toen worden opgeschort. Dit was een kaakslag voor alle oppositiepartijen.

#### **QUESTIONS D'ACTUALITE**

#### DRINGENDE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIK ARCKENS AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET NIET MEER SYSTEMATISCH MEESTUREN VAN EEN BRANDWONDENTEAM MET DE BRANDWEER»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ERIK ARCKENS A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ABANDON DE L'ENVOI SYSTEMATIQUE, AVEC LES POMPIERS, D'UNE EQUIPE DU CENTRE DES BRULES »

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Erik Arckens heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, het brandwondenteam van Neder-over-Heembeek zal de Brusselse brandweer voortaan niet meer automatisch vergezellen. In de eerste plaats is dit het gevolg van het personeelstekort. Bovendien heeft het urgentieteam van het brandwondencentrum het zeer druk met andere interventies, zoals reanimaties. De Brusselse brandweer betreurt deze evolutie. In de meeste gevallen is de aanwezigheid van het brandwondenteam weliswaar overbodig, maar toch heeft dit team vaak goed werk geleverd. Het heeft zelfs brandweerlieden verzorgd en gered. Graag had ik van de minister vernomen of hij vooralsnog maatregelen overweegt om extra manschappen in te zetten. Kan het Gewest ervoor zorgen dat het medisch urgentieteam de brandweer in Brussel blijft vergezellen?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ook ik heb vernomen dat de Brusselse brandweer deze maatregel betreurt. Dat is een normale reactie bij het afschaffen van bijkomende hulp. Er kan nog altijd een beroep worden gedaan op het brandwondenteam, maar het zal de brandweer niet meer automatisch bij elke opdracht vergezellen. Ik wijs erop dat alle personeelsleden van de Brusselse brandweer een opleiding als ambulancier hebben gehad. Ze zijn bijgevolg in staat dringende verzorging te verschaffen. Dat we indien nodig een beroep kunnen doen op het brandwonden-

team, is een luxe die geen enkel ander Belgisch brandweerkorps kent. Ik ben het er niet mee eens dat de maatregel de veiligheid van de Brusselse bevolking in het gedrang brengt.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Erik Arckens heeft het woord.

**De heer Erik Arckens.** — Mevrouw de Voorzitter, ik zou van de staatssecretaris nog willen vernemen of het gewest niet in een extra team wil voorzien?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik begrijp dat de brandweer betreurt dat het urgentieteam niet meer automatisch wordt ingezet. Een onmiddellijke oplossing is niet voorhanden. De 105 nieuwe brandweerrekruten volgen allemaal een opleiding tot ambulancier. Dat is een belangrijke inspanning. We moeten rekening houden met de beschikbare middelen.

De beslissing van de verantwoordelijken van het brandwondencentrum om het urgentieteam niet meer automatisch mee te sturen, is ongetwijfeld pas genomen na grondige overweging van alle omstandigheden.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENSSTAELAAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET AFGESLOTEN AKKOORD MET DE BEVOEGDE FEDERALE MINISTERAANGAANDE DE VERSOEPELING VAN DE TAALEXAMENS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MI-NISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TER-RITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENO-VATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIEN-TIFIQUE, CONCERNANT «L'ACCORD CONCLUAVEC LE MINISTRE FEDERAL COMPETENT SUR L'ASSOU-PLISSEMENT DES EXAMENS LINGUISTIQUES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ, BETREFFENDE « HET AKKOORD TUSSEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING EN DE FEDERALE REGERING OVER DE TAALEXAMENS VAN SELOR »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SVEN GATZ, CONCERNANT « L'ACCORD INTERVENU ENTRE LE GOUVERNEMENT REGIONAL BRUXELLOIS ET LE

GOUVERNEMENT FEDERAL SUR LES EXAMENS DU SELOR »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS, BETREFFENDE « HET AK-KOORD MET DE FEDERALE MINISTER VAN AMB-TENARENZAKEN OVER DEAANPASSING VAN DE TAAL-EXAMENS»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME BRIGITTE GROUWELS, CONCERNANT « L'ACCORD AVEC LE MINISTRE FEDERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR L'ADAPTATION DES EXAMENS LINGUISTIQUES »

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, een tijdje geleden sloot de Minister-President een akkoord met de heer Vandenbossche, de federale minister van Ambtenarenzaken, over de vereenvoudiging van de taalexamens bij Selor. Voortaan zullen fouten minder streng worden beoordeeld. Om de elementaire kennis van de tweede taal te bewijzen, zou men slechts vijf op tien moeten behalen. Als men zes op tien behaalt, heeft men blijk gegeven van voldoende kennis.

Bij het afsluiten van het taalhoffelijkheidsakkoord hebben we ervoor gewaarschuwd dat de Franstaligen, in het bijzonder het FDF, geen genoegen zouden nemen met een aanpassing van de taalexamens, maar dat ze zouden aandringen op een vereenvoudiging. Onze voorspelling is vandaag bevestigd. Een verdere uitholling van de taalwetgeving zal de dienstverlening aan de Nederlandstaligen in onze stad niet ten goede komen. Heel wat Vlamingen ondervinden vandaag reeds dat het niet vanzelfsprekend is dat men in de OCMW's of de openbare ziekenhuizen in zijn eigen taal terecht kan.

Heeft de Minister-President het advies van de Vaste Commissie voor Taaltoezicht ingewonnen met betrekking tot de vereenvoudiging van de taalexamens? De taalwetgeving van 1966 bepaalt duidelijk dat dit advies moet worden gevraagd voor zaken van algemene aard die de taalwetgeving betreffen.

Zal het tweede deel van het taalhoffelijkheidsakkoord worden uitgevoerd? Zullen de personen die er binnen de vastgestelde tijd niet in zijn geslaagd hun kennis van de tweede landstaal te bewijzen, worden ontslagen? De verklaringen van de Minister-President op TV Brussel klonken op dat vlak onheilspellend. De betrokkenen zouden immers niet kunnen worden ontslagen indien er geen andere kandidaten voorhanden zijn om hun plaats in te nemen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, mijn vraag heeft betrekking op het akkoord tussen de federale minister van Ambtenarenzaken en de Minister-President.

De examenaanpassing zou betrekking hebben op drie parameters: de inhoud, de quotering en de organisatie van de examens. Aangezien er wat de inhoud betreft, de jongste jaren reeds veel is gewijzigd, had ik graag vernomen welke aanpassingen er nu nog in

het vooruitzicht worden gesteld. Ik heb vernomen dat de wijzigingen inzake de organisatie te maken zouden hebben met de aanwezigheid van gemeentelijke ambtenaren. Ik ben het ermee eens dat de quotering moet worden bijgestuurd. Ingevolge de recente hervormingen konden drie fouten immers tot een onvoldoende leiden omdat ze niet alleen als fout aangerekend werden, maar ook nog eens van het behaalde aantal punten werden afgetrokken.

In welke zin werd het bestaande koninklijk besluit gewijzigd? Wanneer zal het nieuw koninklijk besluit van kracht worden? Wanneer zal het in het *Belgisch Staatsblad* verschijnen? Wat zijn de gevolgen nu en in de toekomst voor de toepassing van het taalakkoord?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, aangezien ik alleen via de pers ben ingelicht over het akkoord tussen de federale regering en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, had ik graag enige bijkomende informatie ontvangen. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zou hebben aangedrongen op een aanpassing van de taalexamens. De federale minister van Ambtenarenzaken verklaarde reeds op 6 maart 2002 dat de universiteit van Luik zich in positieve zin over de inhoud van de nieuwe taalexamens van Selor heeft uitgesproken. De universiteit heeft slechts enkele technische wijzigingen voorgesteld om de taalexamens nog te verbeteren.

Graag had ik rechtstreeks van de Minister-President, die de beleidsverantwoordelijke is, vernomen wat het akkoord tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de federale overheid inzake de aanpassing van de taalexamens precies inhoudt. Binnen welke termijn zullen die aanpassingen worden uitgevoerd?

Ik maak van de gelegenheid gebruik om een bijkomende bedenking te formuleren. Vier jaar is ruim voldoende om zich voor te bereiden op een taalexamen. Als iemand na vier jaar nog niet slaagt, moeten anderen de kans krijgen om deel te nemen aan examens voor tweetalige ambtenaren in Brussel.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. - Mevrouw de Voorzitter, in de eerste plaats wil ik eraan herinneren dat het taalhoffelijkheidsakkoord twee hoofdstukken bevat. In het eerste hoofdstuk wordt de termijn bepaald binnen dewelke de contractuele beambten in staat moeten zijn aan de taalvereisten te voldoen indien ze bij hun indienstneming nog niet in het bezit zijn van het vereiste taalattest. Het tweede hoofdstuk bepaalt dat Selor tijdens de periode dat het akkoord geldt, moet overgaan tot de vereiste aanpassingen voor de proeven. Die aanpassingen betreffen het geïnformatiseerde deel op het vlak van inhoud van puntenverdeling, en ook het mondelinge deel. Bij het verstrijken van de geldigheidsduur van het oorspronkelijk akkoord van 14 november 1996 heeft Selor geen hervormingen gerealiseerd en waren er geen vorderingen inzake de resultaten, met als gevolg dat elke vorm van evaluatie onmogelijk werd met betrekking tot de toepassing van de wetgeving op het taalgebruik in de plaatselijke besturen gevestigd in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het regeerakkoord van juli 1999 bepaalt dat het taalhoffelijkheidsakkoord integraal zal worden nageleefd en dat hiertoe het programma van de taalexamens voor de gemeentelijke beambten in overleg met Selor zal worden aangepast aan de behoeften van de functie.

Bij het begin van de huidige zittingsperiode werden bijgevolg contacten gelegd met een gewestelijke afvaardiging en met de heer Luc Vandenbossche, minister van Ambtenarenzaken, onder wiens bevoegdheid Selor valt. Op 21 maart 2000 keurde de federale regering het principe van de functionele taalexamens goed en belastte zij de externe experts met een re-evaluatieopdracht inzake de examenvragen. Ze kondigde de uitwerking van software aan waarmee de kandidaten zich kunnen voorbereiden op de proeven.

Op 27 maart 2000 heeft minister Vandenbossche twee voorstellen geformuleerd. Het ene beoogde een aanpassing van het koninklijk besluit van 30 november 1966 en het andere een interne evaluatie binnen Selor en een externe evaluatie van de proeven.

De externe evaluatie die is toevertrouwd aan experts van de universiteit van Luik, betrof de analyse van de fouten en de resultaten. De doelstelling bestond er voornamelijk in de moeilijkheidsgraad van de vragen te bepalen. De wijzigingen aan het koninklijk besluit van 30 november 1966 tot vaststelling van de voorwaarden voor het uitreiken van de bewijzen omtrent de taalkennis werden in overleg met de vertegenwoordigers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in de volgende aspecten overwogen: de samenstelling van de examencommissies; de verduidelijking van het begrip elementaire of voldoende proef; het puntensysteem, namelijk vijf op tien voor de elementaire kennis en zes op tien voor de voldoende kennis. Dit zijn voorstellen van de federale regering. Ingevolge deze initiatieven besloot de Brusselse hoofdstedelijke regering op 31 augustus 2000 het taalhoffelijkheidsakkoord te verlengen voor een periode van twee jaar. De ambtenaren in dienst krijgen aldus de mogelijkheid om een nieuwe arbeidsovereenkomst te sluiten van twee jaar met een ontbindende clausule bij een eventueel falen voor de aangepaste proef in de loop van de nieuwe periode van twee jaar. Op 24 januari 2001 werd er overleg gepleegd tussen de federale regering en een gewestelijke afvaardiging. Hierbij werd bepaald dat de evaluatie van de universiteit van Luik tegen het einde van 2001 klaar moest zijn. Voorts werd beslist een koninklijk besluit uit te vaardigen tot vaststelling van de voorwaarden voor het uitreiken van de bewijzen omtrent de taalkennis zodra alle voorafgaande formaliteiten zijn vervuld. Het bevat maatregelen tot vereenvoudiging en een puntensysteem overeenkomstig de vroegere voorstellen.

De universiteit van Luik heeft haar verslag in de lente van 2002 bij het ministerie van Ambtenarenzaken ingediend, dat mij op 22 april 2002 een kopie heeft bezorgd. Dit verslag zal eerstdaags het voorwerp uitmaken van een evaluatie binnen de hoofdstedelijke regering.

Inmiddels heb ik minister Vandenbossche ontmoet, die mij een ontwerp van koninklijk besluit heeft voorgelegd tot uitvoering van de voorgestelde hervormingen. Het ontwerp van besluit omvat de volgende maatregelen.

Ten eerste, de kandidaat die geslaagd is voor een taalproef over de geschreven of mondelinge kennis, georganiseerd voor functies of betrekkingen die ingedeeld zijn in een bepaald niveau, is vrijgesteld van de taalproef bij latere deelname aan een examen georganiseerd voor hetzelfde of een lager niveau indien de graad van kennis minstens gelijkwaardig en het programma identiek is.

Ten tweede, het geplande puntensysteem is vijf op tien voor elk onderdeel van het schriftelijk en het mondeling deel als het gaat om de elementaire kennis, en zes op tien voor elk onderdeel van het geïnformatiseerde deel en per mondeling hoofdstuk als het gaat om een voldoende kennis. Wel dient te worden gepreciseerd dat een gebrek aan antwoord niet wordt bestraft.

Ten derde, artikel 19 van hetzelfde besluit wordt aangevuld met het volgende lid : « De Minister-President van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest mag hoogstens één Nederlandstalige en één Franstalige vertegenwoordiger aanwijzen om de taalexamens bij te wonen ». Deze vertegenwoordiger moet een statutaire ambtenaar van het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn en dient ten minste de graad te hebben van directeur-generaal. De betrokken ambtenaar kan een plaatsvervanger aanwijzen van rang A3 of hoger. In geval van afwezigheid van de vertegenwoordiger van het gewest brengt Selor de Minister-President van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hiervan op de hoogte.

Ik zal de inhoud van dit ontwerp eerstdaags aan de hoofdstedelijke regering voorleggen. We zullen tevens overgaan tot een eerste evaluatie van de situatie in het licht van het voornoemde ontwerp van besluit.

We moeten wachten op de toepassing van de voorstellen van de universiteit van Luik door Selor. Zodra alle vereiste aanpassingen zijn gerealiseerd en de situatie door het Hoofdstedelijk Gewest is geëvalueerd, verhindert niets de toepassing van het taalhoffelijkheidsakkoord.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Ik heb geen afdoend antwoord gekregen op mijn vragen. Hebt u advies gevraagd aan de Vaste Commissie voor Taaltoezicht? Zal het taalhoffelijkheidsakkoord volledig worden uitgevoerd?

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, de Minister-President heeft verklaard dat het probleem volgende week door de Brusselse regering zal worden besproken. Het is belangrijk dat er vlug tot besluitvorming wordt gekomen. Er moet eindelijk een beslissing worden genomen over de dossiers van de ambtenaren die nu, na vier jaar, nog steeds niet voor het taalexamen zijn geslaagd. Het arbeidsrecht laat niet toe dat er nog langer uitzonderingen worden gemaakt. Zal de Minister-President eventueel beslissen de contracten van die personen niet meer te verlengen ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, comme j'ai longuement répondu en néerlandais, je vais à présent parler français afin de montrer que je maîtrise également cette langue! ... (Sourires.)

Il appartient au gouvernement fédéral, quand il modifie un arrêté royal fédéral, de demander, si nécessaire, l'avis de la commission permanente de contrôle linguistique.

En outre, je le répète, dès que le volet Selor de l'accord de courtoisie linguistique sera rencontré — ce que le gouvernement actera vraisemblablement aux environs de la mi-mai — nous appliquerons l'accord tel que prévu.

Je ne peux être plus clair.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOELRIGUELLE AM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE RAPPORT SUR L'ETAT DE SECURITE DU TUNNEL LEOPOLD II »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE HET VERSLAG OVER DE VEILIGHEID IN DE LEOPOLD IITUNNEL»

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, une fois de plus, la presse nous a appris de bien mauvaises nouvelles en ce qui concerne la situation du Tunnel Léopold II. Après examen, il semblerait que la sécurité laisse à désirer. Nous sommes loin dans le peloton, malgré une satisfaction belgo-belge puisque le tunnel de Cointe, à Liège, a remporté la palme des tunnels.

Comme nous avions déjà évoqué cet aspect des choses, il y a quelques mois, à l'occasion d'une précédente intervention dans la presse, je voudrais simplement m'enquérir, Monsieur le Ministre, de votre réaction par rapport à cette analyse. Envisagez-vous de prendre des mesures pour nous faire remonter dans le classement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je voudrais signaler à certains de mes collègues qui me provoquent volontiers parce que la décision de réaliser le tunnel de Cointe (qui devient le n° 1) a été prise par votre serviteur, en d'autres temps. (Sourires.)

Nous n'avons pas attendu ce rapport pour élaborer une série de mesures afin d'augmenter la sécurité dans les tunnels bruxellois et en particulier le tunnel Léopold II. Un groupe de travail a été créé au sein de l'administration de l'Equipement et des Déplacements. Une série de propositions seront réalisées dans les mois à venir et l'année prochaine.

Permettez-moi d'énumérer les mesures envisagées.

En vue d'éviter le stationnement de véhicules sur les trappes des issues de secours, des dispositions seront prises.

Les portillons d'accès aux trappes s'ouvriront en poussant la poignée et non plus en la tirant.

Dans les tunnels, une signalisation renseignera les rues situées à l'aplomb en surface. Il sera procédé au relèvement topographique de toutes les installations et de tous les équipements des tunnels.

La Direction des Techniques spéciales est chargée de développer une supervision des installations des tunnels à partir du BITC, à savoir :

- des témoins d'ouverture des portes;
- des témoins de l'état des installations d'éclairage et des détecteurs de présence de fumées dans les sas;
- une détection d'enlèvement des extincteurs de leur support;
- une détection automatique des foyers d'incendie.

En plus, cette Direction est chargée :

- du balisage lumineux des locaux connexes aux tunnels salles et couloirs »;
- de peindre les murs de ces locaux en couleur claire;
- de compléter l'éclairage de secours et le guidage des usagers par un système de haut-parleurs;
- de poser une antenne appropriée afin de permettre les communications GSM depuis ces locaux;
- de réaliser une détection d'augmentation de la teneur en CO, laquelle correspond à un arrêt suspect du trafic.

La Direction des Routes est chargée d'étudier la faisabilité de la création d'issues de secours supplémentaires en nombre suffisant dans les tunnels.

L'administration de l'Equipement et des Déplacements est chargée d'étudier les implications juridiques d'une technique qui consiste à couper toutes les retransmissions radio afin de consacrer ces longueurs d'onde à la retransmission exclusive d'instructions de secours lors de la détection d'un incendie dans un tunnel.

L'installation de haut-parleurs dans les cages des tunnels est considérée comme peu utile pour des spécialistes en sécurité. En cas d'incendie, le bruit des ventilateurs étouffera complètement le son des haut-parleurs.

Les portes de secours seront pourvues d'un cadre lumineux dont l'intensité sera renforcée lors d'une détection d'incendie. Une signalisation lumineuse transversale au sol permettra aux usagers de repérer les issues de secours malgré l'opacité des fumées, celles-ci étant moins denses près du sol.

La création de sas destinés à éviter la contamination par les fumées des locaux d'évacuation sera étudiée.

Des aménagements spéciaux seront étudiés à destination des personnes à mobilité réduite.

Un programme pluriannuel doit permettre le remplacement des bardages existants par des matériaux plus modernes.

L'administration de l'Equipement et des Déplacements est chargée d'étudier la distribution de clés d'accès standardisées aux divers services de secours concernés.

Un autre problème est celui de l'utilisation non autorisée des tunnels par des poids lourds. J'ai insisté auprès de l'Etat fédéral pour que l'on procède à une modification du Code de la Route afin de permettre le constat d'infractions au moyen de caméras autonomes automatiques.

Ma demande a été intégrée dans le projet de modification de l'arrêté royal du 11 octobre 1997 sur l'installation de caméras autonomes, qui est actuellement examiné par le Conseil d'Etat.

La rédaction d'un plan d'urgence relève de la commune sur laquelle se trouve un tunnel. Si un tunnel se situe sur le territoire de plusieurs communes, le plan d'urgence doit être rédigé par le gouverneur.

Mme la Gouverneur Paulus de Châtelet a organisé le 23 novembre 2000 un exercice incendie dans le tunnel Léopold II. Cet exercice a servi à ses services de point de départ pour la rédaction d'un plan d'urgence pour le tunnel Léopold II. Mes services ont participé aux réunions en la matière.

Pour autant que je sache, Mme Paulus de Châtelet n'a pas encore décrété de plan d'urgence définitif.

Les travaux urgents seront encore entamés cette année à charge des crédits du budget 2002.

Quant à l'équipement de sécurité pour tous les tunnels, on élabore un planning pluriannuel pour les travaux et la prise en charge budgétaire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

**M.** Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je regrette évidemment de ne pas pouvoir interpeller Mme la Gouverneur pour savoir si elle a mis au point son plan d'évacuation d'urgence.

Je pense qu'effectivement, les mesures que vous venez de nous citer, Monsieur le Ministre, contribueront à la sécurisation du tunnel. J'aimerais savoir si tout se fait en bonne collaboration avec le service du SIAMU. En effet, à la lecture de certains articles, il m'a semblé que les pompiers n'étaient pas tout à fait satisfaits de la situation et de leur implication dans ces plans d'urgence.

Je ferai aussi une suggestion concernant la lisibilité des informations : aujourd'hui déjà, quand on signale des files, il est trop tard, on est déjà dans le tunnel et il n'y a plus moyen de faire marche arrière; quand un incident est signalé, tout le monde n'écoute pas la radio; il conviendrait donc d'assurer une bonne communication visuelle

pour les automobilistes, comme cela se fait pour la plupart des grands tunnels, en agglomération ou dans les pays où les montagnes sont nombreuses.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, en ce qui concerne la première question de M. Riguelle, je puis confirmer que nous avons des contacts avec le SIAMU et que nous n'avons pas de problème de collaboration avec ses services. J'insisterai encore pour que cette collaboration soit bien suivie.

En ce qui concerne votre suggestion quant à la lisibilité des informations dans les tunnels, je vais la faire examiner. Si elle est appliquée dans de nombreux tunnels, je présume que les spécialistes à l'étranger ne sont pas moins intelligents qu'en Belgique.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VANASSCHE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE ONTEVREDENHEID VAN DE BRANDWEERMANNEN OVER DE TOEPASSINGSMODALITEITEN VAN HUN NIEUWE STATUUT»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE CONCERNANT, « LE MECONTENTEMENT DES POMPIERS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LEUR NOUVEAU STATUT.»

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, begin vorige week rommelde het weer eens bij de Brusselse brandweer. Vooral het uitblijven van het nieuwe personeelsstatuut zou aan de basis van de onrust liggen. Dat de zaak ernstig is, bleek uit het feit dat de staatssecretaris zelf zich naar de brandweerkazerne spoedde voor overleg met de spuitgasten en hun vakbonden.

Ik had graag van de staatssecretaris vernomen wat zijn concrete plannen zijn. Zijn de problemen opgelost of mogen we de komende weken nog meer acties verwachten?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik kan natuurlijk moeilijk in de huid van de vakbonden kruipen en meedelen of er de komende weken nog acties komen. Ik zal alleszins geen acties organiseren.

Ten tweede heb ik mij niet hals over kop naar de brandweerkazerne gehaast. Het administratief personeel van de brandweer had in de ochtend een aantal vragen aan de directie voorgelegd waarop het graag een antwoord van de staatssecretaris had gekregen. Ik ben in de namiddag onaangekondigd naar de kazerne gegaan om de vragen van het personeel te aanhoren. Mocht ik dit niet hebben gedaan, dan had men mij ook dit verweten. Ik heb geantwoord dat een ontwerp van statuut op tafel ligt, dat door twee vakbonden is goedgekeurd. Een derde vakbond keurt momenteel niets goed. Ik heb dit ontwerp nadien aan de Raad van State voorgelegd. Ik wacht nog om het aan de regering voor te leggen op uitdrukkelijk verzoek van een van de ondertekenende vakbonden, die mij heeft verzocht tegelijkertijd met het statuut ook het reglement van inwendige orde, waarover vakbonden en directie momenteel onderhandelen, te laten goedkeuren. Ik heb toegezegd tot 30 april te wachten; nadien zal ik doorgaan met de mensen die wel akkoord gaan. Dankzij mijn aanwezigheid op de vergadering in de kazerne heb ik ook anderen kunnen overtuigen om door te gaan.

Begin deze week werden de onderhandelingen over het reglement van inwendige orde aangevat. Ik hoop dat we ze in de komende weken kunnen afronden, samen met die mensen binnen de brandweer die bereid zijn hun verantwoordelijkheid op te nemen. Eens de onderhandelingen afgerond zullen zijn, kan de regering eindelijk een regeling goedkeuren waarop de brandweer al bijna veertien jaar wacht.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, blijkbaar is de staatssecretaris van plan om met één vakbond door te gaan. Dit is natuurlijk risicovol en het voorspelt weinig goeds voor de komende weken.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik weet dat alles wat de afgelopen veertien jaar bij de brandweer is fout gelopen in de schoenen van de politici wordt geschoven. Welnu, vandaag ligt een akkoord over het statuut op tafel dat door twee vakbonden is ondertekend. Ook hebben we met een of twee vakbonden een akkoord over het reglement van inwendige orde. Steeds dezelfde vakbond weigert om het even welk akkoord goed te keuren. We kunnen ons niet door één vakbond laten gijzelen en de meeste mensen die vorige week op de vergadering in de brandweerkazerne aanwezig waren, hebben dit goed begrepen. (Het Vlaams Blok verlaat zoals aangekondigd het halfrond uit protest.)

DRINGENDE VRAAGVAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUS-SELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HETUITKEREN VAN GRATIS MIVB-ABONNEMENTEN AAN SENIOREN » QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA DELIVRANCE D'ABONNEMENTS STIB GRATUITS, AUX SENIORS »

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, na de tariefverminderingen voor WIGW's, die vorig jaar werden ingevoerd, zou vanaf 1 juli 2002 het openbaar vervoer voor senioren gratis worden. Klopt het dat de regering de MIVB hiervoor een bijkomende dotatie van 200 miljoen frank heeft toegekend? Is dit bedrag gerechtvaardigd? Aangezien de senioren in een eerste fase niet over een pasje zullen beschikken, zal hen worden gevraagd hun identiteitskaart te tonen. De minister zal de senioren schriftelijk inlichten dat ze recht hebben op een pasje. Hoe zal dit systeem worden georganiseerd?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Jos Chabert heeft het woord.

**De heer Jos Chabert,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, het beheerscontract van de MIVB bepaalt dat de financiële lasten van de voorkeurtarieven die op vraag van het gewest worden ingevoerd, via het systeem van de derde betaler ten laste zijn van de gewestelijke begroting. Voor de exacte berekening van de kostprijs sluit het gewest een speciale overeenkomst met de MIVB. Het gaat hierbij om een afrekening *ex post*, waarbij de MIVB achteraf wordt vergoed. Dit geldt onder meer voor de voorkeurtarieven voor WIGW's, waarover de heer Vanraes het had.

De schadeloosstelling die de MIVB voor de voorkeurtarieven voor de WIGW's krijgt, is berekend op de gebruiksintensiteit van de 58.750 WIGW's die van de maatregel gebruik maken. Overigens ging men er aanvankelijk van uit dat slechts 20.000 mensen van de maatregel gebruik zouden maken. Teneinde de exacte gebruiksgewoonten van de WIGW's te kennen, worden momenteel enquêtes gedaan. De resultaten hiervan moeten een juiste berekening van de inkomstenverliezen en van de eventuele meerkosten mogelijk maken.

Natuurlijk zal mijn administratie, het Bestuur Uitrusting en Vervoer, de resultaten bestuderen teneinde de vergoeding voor de MIVB zo correct mogelijk te bepalen.

De berekening van de vergoeding voor de voorkeurtarieven voor WIGW's zal ook voor de 65-plussers worden toegepast. Ik wacht nog op concrete voorstellen van de MIVB, maar de financiële afrekening tussen het gewest en de MIVB zal niet verhinderen dat de maatregel op 1 juli in werking treedt. De bijkomende dotatie van 212 miljoen, vastgelegd voor de tweede helft van 2002, moet normaliter volstaan. In tegenstelling tot bij de invoering van de voorkeurtarieven voor WIGW's, waarmee het Brussels Gewest een voorloper was, hebben we voor de invoering van gratis openbaar vervoer voor 65-plussers immers kunnen buigen op ervaringen uit binnen- en buitenland. De kostprijs kon dus beter worden ingeschat.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, de minister zal op basis van peilingen met de MIVB afspraken maken over de kostprijs. In Vlaanderen, waar het nultarief reeds eerder is ingevoerd, is gebleken dat veel nieuwe abonnementen werden uitgereikt aan mensen die voordien geen voorkeurtarief genoten. Het zou dan ook nuttig zijn de peilingen jaarlijks te houden.

Als ik het goed begrepen heb, wordt jaarlijks over de contracten onderhandeld?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Minister Jos Chabert heeft het woord.

**De heer Jos Chabert,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — De berekeningen zullen inderdaad na elk boekjaar worden opgesteld.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'INTERPELLATION DU COLLECTIF SANS TICKET PAR DES AGENTS DE LA BRIGADE D'INTERVENTION DE LA STIB »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE AANHOUDING VAN LEDEN VAN HET COLLECTIF SANS TICKET DOOR DE METROBRIGADE »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIM-BERGHS CONCERNANT «L'INTERPELLATION DE DIX USAGERS DE LA STIB DU COLLECTIF SANS TICKET »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, BETREFFENDE « DE AANHOUDING VAN TIEN LEDEN VAN HET *COLLECITF SANS TICKET* DIE MET DE MIVB REISDEN »

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, des militants du Collectif sans ticket ont été interceptés la semaine passée par la brigade d'intervention de la STIB et par la brigade fédérale du métro alors qu'ils distribuaient pacifiquement des tracts intitulés « paroles d'usagers ». Tout le monde sait qu'il y a un conflit entre ce collectif et la STIB. Cette dernière a d'ailleurs porté l'affaire devant la justice.

Une ordonnance en référé a été récemment rendue qui stipule explicitement que la distribution de tracts appartient à la libre expression des défendeurs.

Il semblerait que la brigade fédérale du métro n'était pas au courant du contenu de cette ordonnance. Lors de l'interception de militants, ses agents ont invoqué comme motif d'infraction « qu'ils troublaient l'ordre public par leur seule présence ». Cet argument me semble un peu court juridiquement et, selon moi, il s'agit là d'une drôle d'interprétation de l'ordonnance en référé. La STIB n'a pas à limiter d'une telle façon le droit à l'expression d'un collectif qui pose tout de même des questions intéressantes quant à la politique de la mobilité.

Je voudrais donc vous interroger, Monsieur le Ministre, afin de savoir si vous avez donné des instructions claires à la STIB pour qu'elle respecte cette ordonnance quant à la liberté d'expression des usagers et aussi aux différentes directions, notamment la brigade d'interventions, pour qu'elles respectent aussi cette ordonnance.

La presse a fait référence à un règlement prévoyant une autorisation préalable mais, d'après mes informations, personne n'est au courant de ce règlement et on n'a pas pu en obtenir une copie. Je me demande même si ce règlement existe. Monsieur le Ministre, j'aimerais vous entendre à ce sujet.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question jointe.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, chers Collègues, je suis très content que Mme Meunier trouve que le collectif en question pose de bonnes questions en matière de gratuité des transports publics.

Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger sur les mêmes questions. Je suis en effet relativement étonné par le fait que la brigade d'intervention du métro, appuyée par la police fédérale, se soit crue obligée d'intervenir pour interdire la diffusion de tracts et le dialogue avec des usagers des transports publics par des militants de ce collectif, militants par ailleurs détenteurs de titres de transport. Il n'y avait donc pas de fraude en leur chef et ils ne procédaient pas à l'annonce de contrôles, ce qui avait été formellement interdit par l'ordonnance à laquelle Mme Meunier a fait référence. Ils étaient donc dans le strict respect de l'ordonnance qui a été prise par le tribunal de première instance. Je tiens à rappeler ici que cette ordonnance soulève, eu égard aux arguments développés par la STIB dans le procès, qui n'est pas encore terminé, qu'il n'est pas interdit au collectif d'agir dans la limite de la liberté d'expression, et notamment en diffusant de l'information auprès des usagers des transports en commun.

Comme ma collègue, j'aimerais savoir sur la base de quelles dispositions la STIB aurait pris un règlement sur une infrastructure régionale — s'agissant de l'ensemble du réseau de métro, il s'agit d'infrastructures appartenant à la région — interdisant ou limitant la diffusion de tracts au public, et le cas échéant, comment ce règlement est porté à la connaissance du public, car il semblerait qu'il y ait une grande difficulté à savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'intervention des agents de la STIB, secondés par des membres de la police fédérale du métro, s'est faite le 23 avril, lors d'un simple contrôle de titres de transport.

Je vous précise que les personnes déambulaient dans la station en salopettes blanches portant les lettres CST. Ils étaient en possession de paquets de tracts, ce qui a immanquablement attiré l'attention des agents.

Leur comportement était en tous points semblable aux faits qui leur ont été incriminés précédemment.

Aucune instruction spécifique n'a été donnée par la direction générale de la STIB qui fait confiance à ses agents dans l'exécution de leur travail.

L'interception des dix personnes s'est opérée conformément à l'application du règlement de police de la STIB (article 34.11 de l'arrêté royal du 15 septembre 1976), « troubles de l'ordre public », sous forme de distribution sauvage non autorisée préalablement et infraction aux mesures de propreté dans les installations par l'éparpillement de papiers sur le sol, ce qui est interdit pour des raisons de sécurité bien évidentes en matière d'incendie, même si le document mentionne « ne pas jeter sur la voie publique ».

Ce règlement est affiché pour l'essentiel dans les stations de métro.

De plus, la STIB s'adjuge le droit de réglementer la distribution de documents dans ses installations et à bord de ses véhicules pour éviter tout conflit entre ses voyageurs.

Je vous rappelle que la STIB avait assigné en référé quinze membres du Collectif sans ticket.

Une ordonnance de référé a été rendue en date du 22 octobre 2001 déclarant la demande de la STIB fondée, interdisant, sous peine d'astreinte, aux membres dudit Collectif de distribuer ou d'afficher tout écrit incitant le public à voyager sans titres de transport valables et sans qu'il y ait mention du nom d'un éditeur ou d'un responsable.

Cette ordonnance reconnaît la libre expression des citoyens, mais interdit l'incitation à la fraude, même indirecte.

Sur ce fait, les derniers ont été appréhendés dans le cas qui nous occupe.

Les constatations ont été faites en présence de la police fédérale et verbalisées en conformité avec l'ordonnance.

Un appel a été relevé par le Collectif, mais l'ordonnance est exécutoire et reste valable jusqu'à ce qu'une décision définitive au fond soit intervenue.

La demande introduite auprès de la Cour d'appel de la part du Collectif est en cours, mais une date de plaidoiries n'a pas encore été fixée. Ce sera probablement après les vacances. En outre, une plainte pénale a été déposée entre les mains du juge d'instruction, M. Van Espen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

**Mme Geneviève Meunier.** — Monsieur le Ministre, je ne savais pas qu'il était interdit de se promener en salopette blanche dans le métro!

Par ailleurs, nous ne vous interrogions pas sur l'ensemble de l'ordonnance, mais sur un pont précis. La distribution de tracts constitue la liberté d'expression des défendeurs. C'est sur ce point que portait notre question et que, me semble-t-il, le règlement de la STIB est en contradiction. Vous auriez dû donner des instructions très claires pour qu'il y ait une application stricte de l'ordonnance en référé sur ce point précis.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je rejoins Mme Meunier et j'invite déjà M. le Ministre à un dialogue approfondi sur cette question en commission pour que nous examinions ensemble en quoi le règlement actuel de la STIB est effectivement conforme à l'ordonnance qui a été prise et en quoi la pratique de la STIB en cette matière est conforme à un droit qui lui aurait été concédé d'organiser, sur les installations appartenant à la région, la distribution de tracts.

Des autorisations sont régulièrement accordées, parfois à des sociétés commerciales. Quand on distribue une publicité commerciale, il semblerait qu'il y aurait moins de risques pour la sécurité; de même si on donne un bon pour un produit il y a moins de chances que les usagers le jettent par terre. Mais nous nous étonnons cependant que certains documents publicitaires soient distribués et que, dans ce cas, on ne se pose des questions ni sur la sécurité ni sur la propreté.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE L LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'EXPERIENCE DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LOI »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET EXPERIMENT MET DE HERAANLEG VAN DE WETSTRAAT»

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.) (De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

**M. Michel Van Roye.** — Ma question d'actualité porte en fait sur les conditions dans lesquelles se déroule cette expérience, conditions annoncées par la presse la semaine dernière.

A cet égard, je souhaiterais vous poser cinq questions.

La première porte sur le choix de la période. En effet, dans la période que vous avez choisie se trouvent le 1<sup>er</sup> mai, le jeudi de l'Ascension et enfin le dimanche de la Pentecôte. Ceci incitera bon nombre d'automobilistes à profiter des « ponts », ce qui risque de fausser les statistiques que vous établirez.

J'en arrive à ma deuxième question. Je suis étonné que l'expérience se limite à trois semaines. Si on veut induire des changements de comportement de la part des automobilistes, il me semble que cette période est trop courte. Les automobilistes prendront sans doute leur mal en patience avant de pouvoir à nouveau rouler sur cinq bandes.

Ma troisième question concerne la largeur des bandes. Vous supprimez une bande pour élargir les trottoirs et créer éventuellement deux pistes cyclables. Mais je pense que la réduction de la largeur des bandes — elles sont aussi larges que sur les autoroutes — pourrait induire une diminution de la vitesse des voitures. Dès lors, pourquoi n'avez-vous pas profité de l'expérience pour également rétrécir la largeur des quatre bandes restantes ?

Ma quatrième question porte sur les livraisons. Je suppose qu'après l'aménagement définitif de la rue de la Loi à quatre bandes, les livraisons ne pourront pas se faire sur le trottoir. Dès lors, pourquoi autorisiez-vous les livraisons sur la bande qui vient d'être neutralisée, plutôt que d'interdire les livraisons pendant les heures d'affluence sur la rue de la Loi?

Ma cinquième question est évidente, bien que les journaux laissent entendre qu'un changement serait intervenu. Pourquoi n'avez-vous pas tenté l'expérience de permettre aux cyclistes de circuler contresens dans la rue de la Loi puisqu'il s'agissait là d'une demande pressante des associations de cyclistes ?

Je ne doute pas de votre volonté d'aller jusqu'au bout de cette expérience. J'espère que vous resterez ferme face aux pressions qui vous inviteront à faire marche arrière. Et pour vous prouver qu'une partie de mon ambition politique est de travailler à votre gloire, Monsieur Chabert, je ferai une proposition : à présent que l'appellation « route Chabert » est libre, elle pourrait être utilisée pour la nouvelle rue de la Loi.

Je me permettrai de vous poser encore une dernière question : après avoir réussi l'expérience de la rue de la Loi, comptez-vous aussi vous attaquer à la rue Belliard, qui est la deuxième autoroute urbaine.

**M.** Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est une nouvelle question ?

- **M. Michel Van Roye.** Non, je me doute que vous y avez pensé.
- **M.** le **Président.** Monsieur Van Roye, vous en êtes à votre sixième question, alors que, d'après le règlement, vous ne pouvez en poser qu'une seule.

La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, je précise que le test aura lieu du 29 avril au 17 mai prochain.

Au départ, il était prévu d'organiser ce test plus tôt dans l'année mais pour des raisons techniques — comme les délais de livraison de certains matériaux —, cela n'a pas été possible.

En accord avec l'administration régionale et la ville de Bruxelles, on a alors opté pour cette période car, plus tard, pendant le mois de mai ou pendant les mois de juin, juillet, août, voire une partie de septembre, il n'était plus justifié de réaliser un test dont il faut tirer des conclusions du point de vue du trafic. En effet, le trafic est moindre pendant ces mois.

La période retenue offre l'avantage qu'elle comprend une semaine de travail normale — la troisième — et que cette semaine arrive à la fin de la période du test, à un moment où l'on peut supposer que la situation s'est à nouveau normalisée.

Les comptages seront réalisés principalement dans le courant de cette troisième semaine.

Etant donné qu'il s'agit d'un test in situ, et que l'ensemble doit être lisible pour les usagers, on a opté pour une intervention limitée, — à savoir des modifications dans le tunnel de trois à deux bandes — et la mise hors service de la bande de droite en direction du centreville.

Je voudrais vous rappeler que l'objectif principal de ce test consiste à vérifier quelles sont les mesures d'accompagnement qui doivent être prises *aux abords de ou dans la zone d'influence* et pas à évaluer le concept même de la réduction de la rue de la loi à quatre bandes de circulation.

A la suite de ce test, le réaménagement pourrait être affiné mais il ne sera pas remis en cause.

En outre, un rétrécissement des bandes aujourd'hui — mais il est prévu à terme — exigerait des marquages jaunes temporaires sur toute la longueur et sur toutes les bandes de circulation de la rue de la Loi. Cela créerait une situation peu claire qui ne pourrait que créer de la confusion chez les automobilistes.

Il est exact que la période est trop courte pour occasionner un transfert modal au niveau du comportement des usagers.

Un test capable de provoquer un tel transfert prendrait plusieurs mois, voire une demi-année.

Cela n'est pas possible à présent car le but est de réaliser les travaux dans le courant de l'année 2003. Etant donné qu'il faut encore solliciter le permis de bâtir et adjuger les travaux, et que cela prend également beaucoup de temps, il n'existe matériellement plus de temps pour organiser un test aussi long.

Les livraisons n'auront pas lieu sur la bande de circulation qui est mise hors service.

Toutes les livraisons devront — comme cela est actuellement déjà le cas — avoir lieu sur la bande de gauche ou de droite, mais uniquement pendant les périodes autorisées hors des heures de pointe.

En effet, alors que le stationnement est interdit en permanence, l'arrêt y est également interdit du lundi au vendredi de 7 h à 09 h 30 et de 16 h à 18 h.

C'est précisément à cause de la mise hors service de la cinquième bande et à cause de l'impossibilité physique de permettre l'arrêt de camions pour charger ou décharger par l'installation judicieuse de blocs New Jersey, qu'il n'est pas possible non plus que les cyclistes utilisent cette bande pendant le test.

Mais à la suite de notre expérience d'hier, nous avons positionné les blocs New Jersey différemment pour que les cyclistes puissent tout de même l'utiliser à titre provisoire.

Je le répète, le but de ce test est principalement de vérifier quelles sont les mesures d'accompagnement à prendre pour une gestion correcte du trafic dans cette rue et dans sa zone d'influence.

L'aménagement de pistes cyclables ne peut être que bénéfique pour les cyclistes, et cela ne doit par conséquent pas faire l'objet d'un test spécifique.

J'ajoute que, selon les dernières informations en ce qui concerne les problèmes de circulation auxquels nous avons dû faire face hier, la situation s'est nettement améliorée. Nous étions bien entendu à la veille d'un jour de congé mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le temps nécessaire pour passer les tunnels et la rue de la Loi était inférieur à la moyenne antérieure. Mais ceci s'explique peut-être du fait que nous sommes à la veille d'un congé.

Je précise encore que la radio a parfois diffusé des informations incorrectes. Ce matin, la VRT annonçait que la circulation était normale dans les tunnels, tandis que la RTBF prétendait le contraire. Cela montre bien que la communication n'est pas toujours bonne.

Vous m'avez posé une dernière question, Monsieur Van Roye, concernant la rue Belliard.

- **M.** Michel Van Roye. En fait, Monsieur le Ministre, je souhaitais savoir si vous aviez déjà des plans pour la rue Belliard, qui compte également cinq bandes.
- **M.** Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. A chaque jour suffit sa peine. Ma devise est la suivante : « Jamais par chocs, toujours par ondulations. ».

M. Michel Van Roye. — En tout cas, je vous confirme le soutien de notre groupe politique, Monsieur Chabert, et je vous encourage à tenir bon.

J'émettrai un seul regret, c'est que la période d'expérimentation soit limitée à trois semaines. Il est dommage que les frais étant faits, elle ne se prolonge pas jusqu'au 30 juin 2002.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME JULIE DE GROOTE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRE-SIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES SUITES DONNEES PAR LE GOUVERNEMENT A LA MOTION DEMANDANT LA SUSPENSION L'ACCORD DE COOPERATION CONCLU AVEC L'ETAT D'ISRAEL.»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROOTE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET DOOR DE REGERING GEGEVEN GEVOLG AAN DE MOTIE TOT OPSCHORTING VAN DE SAMENWERKINGSOVEREENKOMST MET DE STAAT ISRAEL»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Julie de Groote pour poser sa question.

Mme Julie de Groote. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, ma question est très simple. Il y a environ quinze jours, à la suite d'une interpellation de M. Vervoort, notre Assemblée adoptait une motion visant à suspendre l'accord conclu avec l'Etat d'Israël — il s'agissait du premier accord de coopération signé par la région dans le cadre de ses compétences en matière internationale — également — et j'insiste sur ce point — à réfléchir à un cadre général qui s'appliquerait à l'ensemble des accords internationaux conclus par la région, en vertu de ses compétences et à avertir tant les autorités israéliennes que palestiniennes de cette démarche.

Cette motion a été adoptée par la majorité de notre Assemblée, majorité qui précisément l'avait proposée de façon constructive et sereine.

Quelle suite votre gouvernement a-t-il donnée à cette motion ? Tant Mme Lemesre que vous-même aviez promis que des suites seraient réservées à cette motion, mais peut-être pas exactement dans le sens où je l'entends. Je souhaiterais donc savoir ce qui a été fait dans la pratique.

**M. le Président.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous dirai, Madame de Groote, que nous avons fait ce que nous avions décidé de faire à l'époque. Nous n'avons rien fait de plus, ni rien de moins. Aucun élément neuf n'est intervenu depuis que cet ordre du jour motivé et amendé à été voté. Le gouvernement en a pris acte et il agira en ce qui concerne cet accord, comme il l'a d'ailleurs déjà fait auparavant.

Nous ne prenons pas de nouvelles initiatives dans le cadre de cet accord. Je ne peux rien vous dire de plus. Un ordre du jour motivé et amendé a été voté. Le gouvernement en a pris acte avec la plus grande attention. De toute façon, aucun nouveau projet n'avait été lancé. Nous n'avons pas l'intention de prendre de nouvelles initiatives pour le moment.

Vous ne devez donc pas avoir de craintes. Aucun élément neuf ne justifie une démarche parlementaire ou gouvernementale en la matière.

Mme Julie de Groote. — Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous informer l'Assemblée de l'état d'avancement du projet spécifique qui avait été lancé dans le cadre de cet accord de coopération? D'après vos propos, on pourrait croire que rien n'existait au moment de l'adoption de la motion; mais, dans ce cas, nous n'aurions pas mis l'accord de coopération en œuvre.

Dès lors, pourriez-vous informer l'Assemblée des projets qui étaient lancés ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Aucun projet n'était lancé; il n'y avait donc rien à suspendre.

Votre question, comme d'ailleurs l'agitation d'il y a quinze jours, tombent donc « à plat » !

Mme Julie de Groote. — Mais votre prédécesseur avait affirmé haut et fort qu'il avait mis en œuvre de façon très concrète cet accord de coopération qu'il estimait très important dans le cadre de la recherche, etc. Si on ne peut plus donner crédit aux affirmations des ministres-présidents, où va-t-on?

Deuxième point : comptez-vous mettre à l'ordre du jour la discussion d'un cadre général, comme cela a été demandé par la motion motivée ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je répète que l'ordre du jour qui a été voté ne changeait en rien l'attitude du gouvernement puisque celui-ci n'avait aucun projet en chantier.

Par ailleurs, il revient à M. Vanhengel de vous présenter ses projets. Le moment venu, il vous expliquera la politique qu'il veut mener, puisque cela relève de ses compétences.

#### INTERPELLATIONS

#### **INTERPELLATIES**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEF-MILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE RELATIE TUSSEN MILIEU EN GEZONDHEID IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

#### Bespreking

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZAM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «LA RELATION ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

#### Discussion

**De Voorzitter.** — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer de Voorzitter, niemand twijfelt eraan dat de gezondheid van de mens in belangrijke mate door het milieu wordt bepaald. Evenmin wordt eraan getwijfeld dat het stadsleven in principe meer onderhevig is aan vervuiling dan het leven op het platteland, wat dat laatste in België ook nog moge voorstellen. Hiervoor bestaan verschillende redenen zoals de hogere bevolkingsdichtheid, het pendelverkeer, armoede en verkrotting.

Er blijft binnen de Brusselse regering echter koudwatervrees bestaan om de relatie tussen leefmilieu en gezondheidsschade degelijk te onderzoeken. Zo is er nog steeds geen begin gemaakt aan het onderzoek naar de relatie tussen luchtvervuiling en gezondheid, een onderzoek waartoe het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de stad Brussel, de haven van Brussel en de comités van Neder-over-Heembeek zich in het protocolakkoord van 31 maart 1999 hebben verbonden. Natuurlijk is de verbrandingsoven van Neder-over-Heembeek niet de enige bron van vervuiling in ons gewest.

Uit een gezondheidsonderzoek dat het Vlaams ministerie voor Gezondheid eind november 2000 publiceerde, blijkt nochtans dat een dergelijk onderzoek essentieel is. Tijdens dit onderzoek werden bij jongeren die in Wilrijk in de schaduw van de ISVAG-verbrandingsoven opgroeiden DNA-schade, een vertraagde geslachtsontwikkeling en een verhoogde aanwezigheid van verontreinigende stoffen vastgesteld. Aangezien Brussel een grootstedelijke omgeving is, zou een doorgedreven monitoring zeker geen overbodige luxe zijn. Dit onderzoek zou moeten peilen naar de invloed van alle vervuilende factoren

zoals de verbrandingsoven, het pendelverkeer of de slechte behuizing bij lagere inkomensklassen. Ik beweer niet dat in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest helemaal niets is gedaan tegen de beschadiging van het leefmilieu en de invloed hiervan op de volksgezondheid. De uitstoot van de verbrandingsoven van Neder-over-Heembeek is teruggedrongen tot waarden die de geldende normen niet langer systematisch overschrijden. Ook kwamen er enkele proefprojecten en maatregelen om de afvalbeperking te bevorderen, al tonen de experimenten aan dat de mogelijkheden nog lang niet zijn uitgeput. Verder waren er de uitbouw van het openbaar vervoer en de plannen voor het GEN, een huisvestingsbeleid tegen de zogenaamde binnenvervuiling door armoede en verkrotting enzovoort.

Er is echter een gebrek aan regelmatige metingen. Uitstel baat hier niet, het maakt het alleen maar moeilijker om de juiste prioriteiten in het milieubeleid te leggen en de juiste keuzes te maken. Zal de minister een onderzoek naar de relatie tussen gezondheid en leefmilieu in het algemeen en luchtvervuiling in het bijzonder bestellen? Zo ja, wanneer mogen we de eerste resultaten verwachten? Zal de minister hiervoor samenwerken met het Vlaams Gewest? Zo kan enerzijds ook rekening worden gehouden met factoren uit de Brusselse rand en kan anderzijds gebruik worden gemaakt van de bestaande expertise.

Die opmerkingen kunnen worden geïntegreerd in de voorbereidende werkzaamheden voor het *National Environmental Health Action Plan*, het NEHAP, of het nationale actieplan inzake leefmilieu en gezondheid. Dat plan voorziet in overleg over acties die verband houden met gezondheid en leefmilieu en in het bijzonder wanneer het gaat om gedeelde bevoegdheidssferen.

In het NEHAP staan enkele aanbevelingen. Zo zou een functionele samenwerking tussen de bestaande structuren inzake leefmilieu en volksgezondheid moeten worden uitgebouwd. Er moet een gegevensbank inzake milieugebonden gezondheid worden aangelegd en beheerd. Er moet een definitie worden uitgewerkt voor een prioritair onderzoek inzake milieugebonden gezondheid. Er moet een preventiebeleid inzake de milieugebonden gezondheidsproblematiek worden uitgebouwd. Ook moet er meer voorlichting komen. Tevens kan worden gedacht aan een specifiek lessenpakket en specifieke opleidingen inzake milieugebonden gezondheid. Ten slotte is er nood aan milieugebonden gezondheidseducatie en –bewustmaking.

Het zou dan ook wenselijk zijn om binnen de administratie een denktank voor milieu en gezondheid op te richten die deze acties kan voorbereiden. Die denktank zou ook een geïntegreerde monitoring van milieugebonden gezondheidsaspecten kunnen uitwerken en de praktische haalbaarheid ervan nagaan. Uiteraard moeten ook databanken worden aangelegd en moet kunnen worden gesteund op de resultaten van erkende onderzoeken inzake gezondheid en milieu. Ook kan de denktank concrete onderzoeken doen. Het is dan ook logisch dat de beleidsmakers rekening houden met de resultaten van die monitoring.

Het is aangeraden om de oprichting van de denktank en de instelling van de monitoring te koppelen aan de werkzaamheden van het Centrum voor Gezondheidsobservatie en aan het project « Gezond Stadsgewest » van de Wereldgezondheidsorganisatie.

Ik zal naar aanleiding van deze interpellatie een motie indienen. Ik besef dat het heel moeilijk is om zeer duidelijke verbanden tussen milieu en gezondheid vast te leggen. We mogen ons echter niet achter dit argument verstoppen. We moeten een monitoring uitwerken dat de vervuilende bronnen, hun invloed op de gezondheid en manieren om ze terug te dringen in kaart brengt. Dat zou een volgende stap zijn in het milieubeleid dat de minister al enkele jaren voert en dat al vruchten heeft afgeworpen.

M. le Président. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman.** — Monsieur le Président, effectivement, la santé et l'environnement sont deux disciplines qui, à certains moments, n'en forment plus qu'une tant il est vrai que l'état de santé dépend du milieu de vie.

Bruxelles n'est certainement pas Mexico mais on doit bien reconnaître que l'environnement n'est pas des plus préservés, plus particulièrement dans certains quartiers connaissant, et souvent de façon cumulée, une densité d'habitants se partageant un espace de vie réduit, un trafic routier polluant et source d'accidents. Pour couronner le tout, ce sont souvent ces quartiers qui connaissent un logement de mauvaise qualité, alliant pollution extérieure et domestique, le tout dans un climat d'étroitesse de moyens financiers.

Par ailleurs, on le voit très aisément, le couple santé-environnement ne se suffit pas à lui seul mais il doit forcément tenir compte de politiques du logement, de l'emploi, de la formation ...

Il y a quelque temps, je vous avais interpellé, Monsieur le Ministre, sur la question du saturnisme étant donné que dans certains quartiers, on voit que certains enfants sont intoxiqués. Parfois même, et c'est plus grave, on ne le voit pas. Les chiffres sont alarmants dans la mesure où des études nous montrent que 20 % des enfants pourraient être intoxiqués dans certains quartiers.

La réponse à cette question n'est effectivement pas simple car elle allie forcément plusieurs secteurs. On est donc dans l'intersectoriel. Elle fait aussi appel à d'autres niveaux de pouvoir et on se trouve donc aussi dans l'interinstitutionnel.

Le logement, la santé, la formation professionnelle, les normes de produits, les politiques de l'eau, ... toutes ces compétences doivent être mobilisées pour répondre à un problème de santé publique qui n'est pas rien. Je crois que vous aviez dit comme réponse, outre les constats que vous partagez avec moi, qu'il y aurait l'engagement d'un épidémiologiste supplémentaire à l'Observatoire bruxellois de la santé. C'est certainement un bon pas mais je pense que cela ne suffira pas.

Cela dit, c'est dans le sens de cette nécessaire collaboration entre la santé et l'environnement que fonctionne le projet « ambulance verte ». C'est un projet bidisciplinaire issu de la volonté du ministre mais n'ayant apparemment pas été le fruit d'une collaboration entre d'une part, l'administration de la santé et, d'autre part, de l'environnement, la main droite ignorant ce que fait la main gauche. Je pense que c'est là peut-être une occasion ratée, malgré certains propos que vous teniez et sur lesquels je reviendrai.

Par rapport à l'ambulance verte, il serait intéressant que l'on fasse le point sur cette initiative, notamment que vous indiquiez si vous comptez lui donner plus d'ampleur dans les années à venir.

C'est également cette interdisciplinarité qui est de mise dans le processus de l'OMS de Ville en Santé dans lequel Bruxelles s'est inscrit

C'est également dans cet esprit de rapprochement de ces deux disciplines qu'un forum avait été organisé par l'IBGE et la Fédération des Maisons médicales où vous-même aviez déploré le manque de ponts entre ces 2 disciplines, ponts qui contribueraient, selon le résumé de ce que vous aviez dit, à accélérer l'accumulation des connaissances et le progrès cohérent et ciblé de la recherche.

Et c'est bien de recherche dont il est question dans l'intervention de M. Gatz.

Il est bon de vouloir mettre en place des projets courageux; encore faut-il qu'ils reposent sur des données fiables et qu'ils soient bien ciblés. Face à l'ampleur des besoins et au caractère limité des moyens, il semble plus que jamais opportun d'évaluer en connaissance de cause où il faut placer ses priorités.

Certes, aujourd'hui, la pollution n'abat pas telle une épidémie des dizaines de personnes de façon spectaculaire. La pollution rend malade, tue parfois de façon plus insidieuse et son travail se fait dans l'ombre, sournoisement : l'ozone, pour ne prendre que cet exemple, altère la barrière entre le poumon et le sang, signifiant la voie libre pour les allergènes et les cancérogènes. A terme donc des maladies parfois très graves.

J'aimerais donc savoir si le ministre va commander une étude sur les relations entre le milieu de vie, et plus précisément la pollution de l'air, et la santé ? Ou bien alors, autre alternative, compte-t-il charger l'Observatoire de la Santé et du Social de développer les analyses déjà fournies dans le Tableau de bord de la santé des Bruxellois ?

Dans cette ouvrage, une dizaine de pages décrivent quelques conditions environnementales susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé.

Le chapitre « Qualité de l'air » présente en effet des informations fournies par l'IBGE à partir de mesures effectuées à différents points de la région. Les auteurs du document reconnaissent par ailleurs, et c'est important, qu'il n'existe pas de données sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé en Région bruxelloise. Par contre, ils évoquent des dépassements d'ozone, l'évolution de la concentration en benzène et des polluants liés à l'incinération des déchets. On constate que le système de lavage des fumées a été un plus pour la région mais il ne faudrait pas que l'on augmente, sous ce prétexte, le nombre de fours. A ce propos, je pense que M. Adriaens évoquera tout à l'heure dans sa question orale cette question spécifique de l'incinération. Les émissions d'oxyde d'azote sont encore trop élevées, relève le Tableau de bord de la santé des Bruxellois, tandis que certains métaux lourds et les dioxines ne sont pas mesurés assez fréquemment.

Evidemment, il n'y a pas que la qualité de l'air à prendre en considération. L'excès de bruit et les pollutions intérieures, saturnisme, j'en ai déjà parlé, monoxyde de carbone et autres causent également bien du dommage à la santé des Bruxellois.

Dernière pollution en date qui a peut-être, bien que j'espère que non du fond du cœur, des répercussions sur la santé, c'est le rayonnement électromagnétique.

Les aspects financiers n'ont pas été étrangers au manque de prise en compte de la question de la multiplication des antennes-relais. Le principe de précaution a été balayé, et les effets n'étant visibles que sur le long terme, ce n'est pas aujourd'hui que nous aurons à déplorer les choix qui ont été faits.

Dans le fil de l'intervention de M. Gatz, qui se réfère à une enquête lancée par la Région flamande il y a un peu plus d'un an, je voudrais dire que cette enquête se base sur des chiffres pris à partir d'un système de monitoring. Moi aussi, je voudrais savoir si vous avez eu des contacts avec vos homologues flamands et comment vous évaluez la pertinence de réaliser une telle enquête en Région bruxelloise.

Autre point, si l'on voit disparaître le danger lié à un incinérateur aux portes de Bruxelles, il reste néanmoins une série d'installations en périphérie qui pourraient porter atteinte à l'état de l'environnement et de la santé des Bruxellois. Je prends pour exemples l'UCB et ses rejets polluants, parfumant l'oxygène bruxellois et salissant la Senne ou bien encore la décharge de Woluwé-Saint-Etienne.

Est-ce qu'une liste de ces installations pouvant porter atteinte à l'environnement et à la santé des Bruxellois a été constituée ? Quels contacts sont pris avec les autorités flamandes pour pallier au mieux toutes les nuisances liées à ce type d'installations ?

M. le Président. — La parole est à M. Mostafa Ouezekhti.

**M.** Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, une brève intervention en lieu et place de Mme Marion Lemesre, absente cet après-midi.

La santé est certainement le bien le plus précieux des gens. Il est évident pour tout le monde, que celle-ci est déterminée pour une large part par l'environnement. Il est donc tout à fait naturel que les politiques de santé et d'environnement soient élaborées de concert.

Je rappelle d'ailleurs que le ministre Gosuin a pris une série de mesures allant dans ce sens, comme, par exemple, la création d'une structure Santé-Environnement au sein de l'IBGE, l'élaboration d'une nouvelle directive sur l'exploitation des piscines, et bien d'autres interventions dans le domaine.

Je tiens ici à le remercier pour son combat tenace et fructueux contre l'implantation de l'incinérateur à Drogenbos et pour les investissements importants consentis à celui de Neder-Over-Heembeek permettant l'installation en juin 1999 d'un système de lavement des fumées. Je pense que c'est un des plus performants au niveau européen.

La Région de Bruxelles-Capitale, région des plus urbanisées s'il en est, connaît des problèmes spécifiques de pollution inhérents à son statut de métropole. Je pense ici entre autres aux rejets dus à la circulation routière, au chauffage des habitations ... L'effet de cette pollution sur la santé publique est difficile à appréhender, mais cela ne veut pas dire que nous devions rester inactifs dans l'attente d'études épidémiologiques. C'est pourquoi, je me réjouis que notre région se soit inscrite dans le mouvement « Villes-Santé » de l'OMS et surtout, qu'elle se soit engagée par l'intermédiaire du Fédéral à la réalisation d'un Plan National Environnementsanté, le NEHAP en abrégé. Plan qui vise à la collaboration de tous les acteurs publics impliqués dans l'environnement et la santé. Le grand intérêt de ce plan, est d'aboutir à une coopération inter-régionale sur un sujet qui, par nature, est supra-régional voire, transnational.

Il n'en reste pas moins, que malgré toutes les mesures prises, on manque encore de connaissances précises sur l'influence de facteurs environnementaux sur la santé publique. Des données plus affinées nous permettront d'optimiser nos décisions et de rendre nos politiques plus efficaces. Mon groupe et moi-même ne pouvons donc qu'approuver une initiative allant dans ce sens. (Applaudissements.)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Didier Gosuin, minister.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, leefmilieu en gezondheid zijn nauw met elkaar verbonden en dus is er nood aan een interactief beleid. Ik verwijs in dit verband naar de recente dioxinecrisis, de GGO-problematiek en de recente problemen met de aanwezigheid van chloramine in het zwemwater.

De Belgische institutionele structuur maakt het niet makkelijk om een beleid te voeren; de bevoegdheden over deze materies zijn over verschillende niveaus verdeeld. Toch heb ik initiatieven genomen en onderzoek laten doen. Binnen het BIM werd een cel « Gezondheid-Leefmilieu » opgericht, die als eerste opdracht had het effect van luchtvervuiling op de longen van Brusselse kinderen te meten. Uit de studie bleek dat er geen verschil was tussen de toestand van de longen van Brusselse kinderen en die van kinderen uit de Ardennen.

In 2000 lanceerde ik een project inzake binnenluchtvervuiling. Hiervoor werd binnen het BIM de regionale cel voor interventie bij binnenluchtvervuiling opgericht. Het project heeft vooral tot doel de gezondheidsproblemen die te wijten zijn aan de woonst, op te lossen en preventieve maatregelen uit te werken, en niet zozeer de aanleg van een gegevensbank over de aangetroffen ziekten.

Ook de problemen in de zwembaden hebben rechtstreeks te maken met de gezondheid. Het onderzoek loopt nog, maar op grond va het voorzorgsprincipe heb ik besloten preventief op te treden. De Brusselse regering heeft zopas in eerste lezing een besluit goedgekeurd met betrekking tot nieuwe exploitatievoorwaarden voor de zwembadinrichtingen, evenals een besluit voor de toekenning van een toelage voor de verbetering van de installaties met het oog op de aanwezigheid van chloramine.

De heer Gatz had het ook over de huisvuilverbrandingsoven, en meer bepaald over de epidemiologische studie over de effecten van de oven op de gezondheid van de buurtbewoners. Het onderwerp kwam al vaak aan bod bij de commissie die toeziet op het protocolakkoord van het industriegebied van Neder-over-Heembeek. Het Centrum voor Gezondheidsobservatie en het BIM hebben omstandig uitgelegd waarom een dergelijke studie op de schaal van een wijk geen zin heeft; uit een dergelijke studie kunnen geen conclusies worden getrokken omdat de steekproef te klein is en er geen medische gegevens voorhanden zijn. Het Centrum voor Gezondheidsobservatie en het BIM hebben de buurtbewoners een andere aanpak voorgesteld, maar hierop is nog geen reactie gekomen. Toch vind ik de suggestie van de heer Gatz voor een echte epidemiologische studie over de effecten van de oven heel interessant, maar dan moet de studie wel heel België bestrijken. Ik ben bereid om binnen het kader van het NEHAP aan mijn collega's voor te stellen om in de drie gewesten een studie te laten doen.

Ik heb echter niet op de conclusies van de epidemiologische studies gewacht om preventieve maatregelen inzake volksgezondheid te nemen. Ten eerste heb ik het BIM gevraagd een meetstation voor de luchtkwaliteit te plaatsen om het effect van de oven op de omgeving te bestuderen. De gegevens van die meting zijn terug te vinden op de website van het BIM. De verbrandingsoven voldoet trouwens aan de strengste normen, die eigenlijk gelden voor verbrandingsovens van gevaarlijk afval. Tevens werd 32 miljoen euro geïnvesteerd in het rookgaswassingssysteem. Binnenkort zal een de-Nox-systeem worden geplaatst, waarvoor in de begroting al een bedrag van 28 miljoen euro is vastgelegd. Er worden constant metingen gedaan naar dioxines; de resultaten zijn terug te vinden op de website van het GAN.

Natuurlijk moeten we ons houden aan de Europese verplichtingen, maar we mogen niet vergeten dat de Europese normen gebaseerd zijn op de normen van de Wereldgezondheidsorganisatie.

Dit brengt me bij de vraag over de studies over het verband tussen leefmilieu en gezondheid, de aanleg van een gegevensbank en over een samenwerking tussen alle betrokken actoren.

Op de conferentie van de lidstaten van de Wereldgezondheidsorganisatie te Helsinki in 1994 verbond België zich ertoe een nationaal actieplan inzake leefmilieu en gezondheid, het NEHAP, op te stellen. Om die reden doet het Brussels Gewest ook mee aan het project « Gezond Stadsgewest » van de Wereldgezondheidsorganisatie, waarbij alle actoren die op het niveau van het stadsbeheer met gezondheid te maken hebben, worden betrokken. Het plan komt tegemoet aan de bekommernissen van de heer Gatz. Het heeft tot doel de samenwerking van alle nationale actoren te verstrekken. Ik wou dat het Brussels Gewest vanaf het begin betrokken was bij het NEHAP, dat voorziet in studies over het ganse Belgische grondgebied en in gemeenschappelijke gegevens en initiatieven inzake milieu-educatie en -bewustmaking.

Een milieubeleid is pas relevant als het ook aandacht heeft voor de gezondheid van de mens.

Wetenschappelijke kennis en de vaststelling dat sommige activiteiten effect hebben op de gezondheid van de mens en het leefmilieu moeten aan de bron van de meeste acties liggen.

Andere maatregelen moeten op basis van het voorzorgsprincipe worden genomen. Relevante maatregelen moeten worden genomen, beoordeeld en eventueel ook bijgestuurd op basis van betrouwbare en bijgewerkte wetenschappelijke gegevens. Het NEHAP sluit hier perfect op aan.

On peut toujours noircir le tableau!

Les dernières données sur la qualité de l'air, que je rendrai publiques très prochainement — mais je vous en donne la primeur — montrent une amélioration plus que sensible dans l'ensemble des quartiers de la Région bruxelloise, il est bon de le souligner.

Je veux bien admettre qu'auparavant, il n'y avait pas de lien structurel entre la santé et l'environnement. Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement et de la Santé — avec la collaboration de M. Chabert — pour le bicommunautaire exerçant les mêmes compétences à la Commission communautaire française, nous avons créé ce lien structurel, l'Observatoire de la Santé, qui est une première en Belgique - avec le rapport sur la santé —, mis au point l'ambulance verte et mené une série d'études. Certes, il y a encore beaucoup de choses à faire mais je veux que ces études aient une connotation scientifique. Il ne sert à rien de se lancer dans des études alors que, dès le départ, les spécialistes disent que soit l'échantillon, soit le milieu dans lequel on opère sont tels qu'on ne pourra pas obtenir des résultats dans un sens ou dans un autre. Si nous voulons être crédibles, il faut suivre l'avis des spécialistes. Ces derniers nous conseillent d'entrer dans un cadre national — je retiens la suggestion — avec l'ensemble des régions de façon à pouvoir, en tout état de cause, avec une probabilité suffisante, isoler un ou deux facteurs de pollution atmosphérique, laquelle est un ensemble d'éléments. Il faut être raisonnable en l'espèce et essayer d'avoir une échelle suffisante pour pouvoir tirer des enseignements et donc des modes d'action efficaces et significatifs.

Les propositions et la motion que vous soumettrez à vos collègues retiendront toute mon attention.

**De Voorzitter.** — De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, het verheugt me dat de minister vastberaden is om het verband tussen milieu en gezondheid beter te onderzoeken. We mogen niet uitgaan van een vooraf vastgelegd verband. Soms vertrekt men vanuit vermoedens die nadien door het wetenschappelijk onderzoek worden weerlegd. Ik wens de verbrandingsoven van Neder-over-Heembeek niet te diaboliseren : er werd reeds heel wat werk verricht. En ten slotte pleit ik nogmaals voor monitoring.

#### ORDRE DU JOUR

Dépôt

#### MOTIE

Indiening

M. le Président. — En conclusion de cette interpellation, l'ordre du jour suivant a été déposé par M. Gatz, Mesdames Grouwels et Persoons et M. Romdhani.

Tot besluit van deze interpellatie werd volgende motie ingediend door de heer Gatz, mevr. Grouwels en Persoons en de heer Romdhani. « De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord hebbende de interpellatie van de heer Sven Gatz betreffende « de relatie tussen milieu en gezondheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » en het antwoord van de minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel;

Gehoord het antwoord van de minister voor Leefmilieu, Didier Gosuin;

Overwegende de voorbereidende werkzaamheden van het NEHAP (*National Environmental Health Action Plan* of Nationaal actieplan inzake leefmilieu en gezondheid) waar voorzien wordt overleg te plegen over acties die verband houden met gezondheid en leefmilieu, inzonderheid daar waar gedeelde bevoegdheidssferen worden uitgeoefend;

Overwegende de aanbevelingen van het NEHAP meer bepaald met betrekking tot

- het uitbouwen van een functionele samenwerking tussen de bestaande structuren inzake leefmilieu en gezondheid,
- het aanleggen en beheren van een gegevensbestand inzake milieugebonden gezondheid,
- het definiëren van het prioritair onderzoek inzake milieugebonden gezondheid,
- het uitbouwen van een preventiebeleid voor de milieugebonden gezondheidsproblematiek,
- het voorlichtingswerk inzake milieugebonden gezondheid,
- het ondersteunen en ontwikkelen van een specifiek lessenpakket en specifieke opleidingen die verband houden met milieugebonden gezondheid,
- milieugebonden gezondheidseducatie en -bewustmaking;

Overwegende de opmerkingen van de deskundigen na voltooiing van het onderzoek over gezondheid en milieu in het Vlaams Gewest

Vraagt aan de Brusselse hoofdstedelijke regering,

Een denktank inzake « milieu en gezondheid » op te richten waarbinnen de acties voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest kunnen worden voorbereid.

Dit beleidskader zou onder meer kunnen overwegen of in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een geïntegreerd bewakingsstelsel van milieugebonden gezondheidsaspecten haalbaar of eventueel doenbaar is. Dit stelsel zou voornamelijk steunen op de bestaande databanken en op de resultaten van erkend onderzoekswerk inzake gezondheid en milieu. Het zou enerzijds steunen op het toezicht op milieuparameters in de buitenlucht en de oprichting van een waarnemingscentrum voor binnenluchtvervuiling, anderzijds op een toezicht op relevante parameters met betrekking tot de gezondheidstoestand van de Brusselse bevolking,

Zich op de resultaten van deze bewaking te beroepen bij het treffen van beslissingen en het voeren van beleidsvormen met het oog op een beter leefklimaat en meer welzijn voor de Brusselse bevolking;

Deze werkzaamheden te koppelen aan die van het centrum voor gezondheidsobservatie alsook aan het project « Gezond Stadsgewest » van de Wereldgezondheidsorganisatie. »

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Sven Gatz concernant « la relation entre l'environnement et la santé en Région de Bruxelles-Capitale » et la réponse du ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur;

Considérant les travaux préparatoires du NEHAP (*National Environmental Health Action plan* ou plan national d'action environnement-santé) qui prévoient une concertation sur les actions en rapport avec la santé et l'environnement, en particulier là où s'exercent des sphères de compétences partagées;

Considérant les recommandations du NEHAP, plus particulièrement en ce qui concerne :

- le développement d'une collaboration fonctionnelle entre les structures existantes en matière d'environnement et de santé,
- la confection et la gestion d'un fichier de données sur la santé environnementale,
- la définition des recherches prioritaires en matière de santé environnementale,
- le développement d'une politique de prévention des problèmes de santé environnementale,
- le travail d'information en matière de santé environnementale,
- le soutien et le développement d'un ensemble de cours spécifiques et de formations spécifiques en matière de santé environnementale.
- une conscientisation et une éducation à la santé environnementale.

Considérant les remarques des epxperts à l'issue de l'étude sur l'environnement et la santé en Région flamande

Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

De créer une cellule de réflexion en matière d'« environnementsanté », au sein de laquelle peuvent se préparer les actions pour la Région de Bruxelles-Capitale. Ce cadre politique permettrait notamment d'envisager la faisabilité ou éventuellement la réalisation d'un système de surveillance intégré des problèmes de santé environnementale en Région de Bruxelles-Capitale. Ce système s'appuierait surtout sur des banques de données existantes et sur les résultats d'études reconnues en matière d'environnement et santé. Il s'appuierait sur le contrôle de paramètres environnementaux dans l'air extérieur et sur la création d'un centre d'observation de la pollution de l'air intérieur, ainsi que sur le contrôle de paramètres pertinents concernant l'état de santé de la population bruxelloise;

De se référer aux résultats de cette surveillance lorsqu'il prendra des décisions politiques et qu'il les appliquera, afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être de la population bruxelloise;

De coupler ces travaux à ceux de l'Observatoire de la santé ainsi qu'au projet « Villes-Santé » de l'Organisation mondiale de la Santé. »

Le vote sur cet ordre du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze motie wordt later gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

#### **QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME FRANCOISE SCHEPMANS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRE-SIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES MOYENS POUVANT ETRE MIS EN ŒUVRE AFIN DE PERMETTRE AUX ELUS DE MIEUX CONTROLER L'ACTION DES ASBL PARACOMMUNALES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW FRANCOISE SCHEPMANS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE MIDDELEN WAAROVER DE GEKOZENEN BESCHIKKEN OM DE PARAGEMEENTELIJKE VZW'S BETER TE CONTROLEREN »

**M. le Président.** — La parole est à Mme Françoise Schepmans pour poser sa question.

**Mme Françoise Schepmans.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, tout récemment, la presse a évoqué la mauvaise gestion d'une importante ASBL paracommunale spécialisée dans l'immobilier social.

Cette situation incite à s'interroger sur la gestion des associations sans but lucratif mises sur pied par les différents pouvoirs communaux.

Sans doute ce mode de fonctionnement présente-t-il une série d'avantages incontestables, au premier rang desquels une plus grande souplesse et liberté d'action que celles autorisées dans le cadre traditionnel du droit administratif.

Des inconvénients structurels existent néanmoins.

Je citerai : le contrôle administratif de légalité via la tutelle qui se limite expressément à l'examen de la convention passée entre l'ASBL et le pouvoir communal, ainsi qu'à l'étude du budget communal dans la mesure où celui-ci contient des subventions accordées à l'ASBL. Les actes produits par celle-ci, de même que ses budgets et comptes, ne sont en aucun cas examinés par la tutelle, dès lors qu'il s'agit de documents relevant du droit commun. Il est difficile, dès lors, pour la région de contrôler le bien-fondé légal des décisions prises par l'association.

Dans les faits, le contrôle interne — via le conseil d'administration — et externe — via la convention — de légalité et de conformité à l'intérêt général est directement exercé par le collège des bourgmestre et échevins concerné par cette association sans but lucratif.

Le contrôle démocratique est également faible. En effet, dans bien des cas, seuls des représentants de la majorité au pouvoir à la commune siègent au sein du conseil d'administration de l'ASBL. Il est, dès lors, très difficile pour un conseiller communal issu d'un groupe démocratique de l'opposition de contrôler le travail effectivement réalisé par les ASBL paracommunales.

En outre, le contrôle de gestion est pratiqué de façon insuffisante. La comptabilité utilisée est fortement simplifiée. Le budget est beaucoup moins détaillé que les documents équivalents votés par les conseils communal et de l'aide sociale.

Membre de l'assemblée générale d'un paracommunal très important de ma commune, qui gère près de 120 millions BEF, lors de l'examen du budget, je n'ai à ma disposition que deux feuilles de chiffres ne comportant aucune explication.

Je pense que c'est tout à fait insuffisant pour pouvoir exercer un controle et porter une appéciation sur le travail effectivement accompli.

En Région wallonne, une réflexion sur cette problématique a été entamée.

Le ministre chargé de la tutelle sur les communes a exprimé son souhait de voir inscrite dans la nouvelle loi communale l'obligation pour les communes de passer un contrat de gestion avec les ASBL paracommunales existant sur leur territoire, contrat qui serait soumis à l'approbation de la tutelle. En outre, tout en respectant l'autonomie locale, la création de toute nouvelle structure devrait devenir l'exception. Les budgets et comptes seraient soumis au conseil communal. Dans le même esprit, les différents groupes politiques démocratiques représentés au conseil devraient pouvoir obtenir une représentation proportionnelle à leur importance au sein de l'assemblée générale et

même du conseil d'administration des organes de gestion des ASBL paracommunales.

Ces dernières semaines, Monsieur le Ministre-Président, un pas important a été franchi sous vos auspices dans la mesure où, selon mes informations, une circulaire émanant de vos services — qui n'a pas encore été publiée au *Moniteur belge* — recommande aux communes de désigner, soit un expert comptable, si le budget des paracommunaux est inférieur à 0,75 million d'euros, soit un réviseur d'entreprises s'il excède ce montant.

Vous avez également insisté pour que le rapport des experts et réviseurs puisse être transmis au conseil communal. Dans cette circulaire, vous proposez également que les statuts des associations paracommunales puissent être adaptés, le cas échéant, afin que l'obligation de soumettre les budgets et les comptes annuels à l'assemblée locale soit explicitement mentionnée.

Parallèlement à cette volonté d'instaurer un contrôle de gestion, pourriez-vous me dire, Monsieur le Ministre-Président, s'il existe un projet de circulaire qui permettrait de renforcer les possibilités de contrôle des élus communaux sur les associations paracommunales, par exemple en leur offrant la possibilité de siéger plus systématiquement dans les différentes assemblées générales et dans les organes de gestion desdites associations ?

Dans la négative, d'autres pistes pourraient-elles voir le jour, inspirées par exemple des propositions faites au sein de la commission wallonne des vingt-sept ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, il va de soi qu'il est important de veiller à une gestion rigoureuse des ASBL paracommunales. Les communes ont la possibilité d'exercer un contrôle, si elles le désirent. Cela dit, de façon à faciliter les interventions des collèges en la matière, j'ai effectivement adressé aux communes une circulaire datée du 5 mars 2002 en leur signalant que si, dans le cadre de l'exécution de plusieurs missions d'intérêt communal, le recours au procédé de l'association se justifie pleinement dans la mesure où il est de nature à faciliter la gestion financière et aussi, parfois, la gestion du personnel, il convient par contre de veiller au contrôle de ces associations. Comme, le plus souvent, elles ne peuvent fonctionner que grâce à l'apport de subsides d'origine communale, j'estime que les communes doivent contrôler efficacement non seulement l'utilisation des deniers publics mais aussi la qualité des services prestés à partir des moyens mis en œuvre. En d'autres termes, les communes doivent veiller à l'efficience globale de la gestion administrative et financière des ASBL paracommunales.

Il est certes admissible — et c'est d'ailleurs, en général, le but de leur création — que de telles associations disposent d'une certaine autonomie, en ce sens qu'elles ne soient pas soumises à des contraintes légales ou réglementaires résultant de la loi communale ou d'autres législations applicables aux personnes morales de droit public. Il

n'en demeure pas moins qu'elles ne doivent pas acquérir, par rapport aux institutions locales, une telle indépendance, qu'elles ne rendent finalement plus compte à aucune autorité de leur action ou de leur gestion et qu'elles en arrivent même à provoquer des gouffres financiers à charge des communes qui disposent, soit de la majorité ou de la totalité de leur capital, soit d'une majorité ou d'une représentation importante au sein du conseil d'administration.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Vous n'ignorez pas que le gouvernement fédéral propose au Parlement fédéral de renforcer le contrôle et la publicité, active et passive, des actes accomplis par les organes de gestion des ASBL. Lorsque cette mesure aura été adoptée par le Parlement fédéral, je pense qu'elle contribuera à rencontrer les préoccupations de Mme Schepmans et les miennes.

Toutefois, dans l'état actuel du droit positif, seule la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle et à l'emploi de certaines subventions constitue un instrument juridique imposant un contrôle de gestion aux associations sans but lucratif, communales ou paracommunales, et encore est-il limité par son objet même.

C'est pourquoi j'ai recommandé aux communes de désigner, dans les ASBL qui répondent aux critères évoqués ci-avant, soit un expert comptable si leur budget est inférieur à 0,75 million d'euros, soit un réviseur d'entreprises s'il excède ce dernier montant. Le rapport de cet expert ou réviseur devra être transmis au conseil communal.

Je souligne que de nombreuses communes ont déjà des experts comptables ou des réviseurs dans certaines intercommunales ou dans celles qui en dépendent. Mais ce n'est pas le cas partout, semble-t-il.

Je souhaite que cette mesure soit généralisée à toutes les ASBL communales ou paracommunales.

J'ai proposé également que les statuts de ces ASBL soient adaptés le cas échéant de sorte que soit mentionnée expressément l'obligation de soumettre les budgets et les comptes annuels au conseil communal.

Je rappelle également que d'autres structures administratives existent qui permettent de rencontrer les impératifs de souplesse de gestion et d'efficacité qui sont à la base de la création d'ASBL. Il s'agit de régies communales autonomes.

Les communes bruxelloises utilisent peut-être trop peu cette possibilité de créer des régies communales autonomes.

Dans ce type d'institutions, conformément à l'article 263*ter*, paragraphe 2, de la nouvelle loi communale, chaque groupe politique du conseil communal est représenté au conseil d'administration.

Je compte enfin prochainement demander à l'Union de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale de prendre une initiative consistant à mettre sur pied une commission *ad hoc* composée de représentants des communes et de la région en vue d'examiner l'ensemble des aspects de la problématique liée à la trans-

parence et au renforcement de la démocratie dans les associations dites paracommunales.

Avant de soumettre à notre Parlement un projet d'ordonnance modifiant la loi communale sur ce point, je pense qu'il est sage de prendre préalablement connaissance du contenu de la loi qui sera soumise au Parlement fédéral sur proposition du ministre Verwilghen. En effet, si j'ai bien compris la portée de ce projet, il est vraisemblable que nous rencontrerons ainsi certaines préoccupations en matière de contrôle des ASBL en général, et communales ou paracommunales en particulier.

Il faut donc éviter — et là je partage totalement la préoccupation de Mme Schepmans — que certaines ASBL communales deviennent des électrons libres creusant des trous importants dans les budgets communaux qui, nous le savons tous, connaissent soit des équilibres fragiles, soit des déséquilibres que nous devons corriger.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans. — Madame la Présidente, je remercie le Ministre-Président pour l'attention qu'il accorde à cette problématique. Je pense qu'une des meilleures assurances que l'on peut avoir, par rapport à la gestion de ces associations paracommunales de plus en plus importantes en raison des projets qu'elles mènent, c'est d'assurer une représentation un peu à l'instar de ce qui est fait dans le domaine culturel, tout en respectant le pacte là où on est tenu de le faire. Dans le domaine social, il serait intéressant de suivre la même voie. En effet, les réviseurs d'entreprises et les experts-comptables analysent les chiffres et non le bien-fondé, ni la manière dont les projets sont menés. Or, c'est un aspect très important dans la vie communale.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA CONSTITUTION ET LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALE BRUXELLOISE D'ASSAINISSEMENT »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN NIEUWE BRUSSELSE INTERCOMMUNALE VOOR SANERING »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE BETREFFENDE « DE INTERCOMMUNALE BRIS »

#### QUESTION ORALE JOINTE DE M. WALTER VANDEN-BOSSCHE CONCERNANT « L'INTERCOMMUNALE IBRA»

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, les dix-neuf communes de la Région bruxelloise ont décidé l'année dernière d'unir leurs efforts en matière d'égouttage public et de gestion des eaux pluviales. Elles ont créé, en juin 2001, la nouvelle Intercommunale bruxelloise d'Assainissement (IbrA). Cette intercommunale remplit pour les communes, en tout ou partie selon leur choix les tâches de gestion, d'entretien, d'amélioration et d'extension des réseaux d'égouts, ainsi que des ouvrages associés — bassins d'orage, stations de pompage, etc. Dans le même temps, les quatre intercommunales de bassins ont été dissoutes; il s'agit des intercommunales du Maelbeek, du Molenbeek/Pontbeek, de la Senne et de la Woluwe.

Dans le cadre de cette interpellation transformée en question orale, je voudrais vous adresser quelques questions, Monsieur le Ministre-Président. Il est apparu que pour financer ses politiques, l'intercommunale a décidé de lever une redevance dont la toute grande majorité des autorités communales font peser le coût sur les contribuables de leur commune, choisissant de ne pas prendre cette dépense en charge.

La redevance imposée par l'IbrA s'apparente en réalité à une taxe qui n'ose pas dire son nom. Ne s'agit-il pas, au même titre que les débudgétisations, proscrites, d'une forme de « défiscalisation » qui permet aux communes qui font ou feront porter la charge de cette redevance sur les ménages, de s'abriter derrière un paravent intercommunal ?

Je m'interroge également sur le caractère démocratique d'une telle décision, puisque, pour rappel, les règlements « taxes » des communes doivent obligatoirement être approuvés de manière régulière par les conseils communaux. C'est un gage sain du contrôle démocratique qu'une population peut avoir sur l'utilisation par des autorités publiques de l'outil fiscal. Or, une redevance imposée par une intercommunale ne se voit pas imposer cette contrainte.

Il apparaît pourtant qu'il y a bien accroissement de la fiscalité et de la parafiscalité, puisque aucune des 19 communes n'a abaissé sa fiscalité propre à concurrence de ce que lui rapportera la délégation de ses compétences en matière d'égouttage à l'IbrA. Quelle est votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, à cette situation ? Ces décisions ne sont-elles pas contraires à l'esprit même du projet de PRD, qui plaide pour une meilleure attractivité de la région et un retour des habitants ? Cette nouvelle taxe/redevance fera peser sur les ménages bruxellois une charge fiscale supplémentaire de quelque 10 à 11 millions d'euros par an. Le gouvernement régional approuvet-il ce procédé? Par ailleurs, le risque n'est-il pas énorme de voir demain les communes, dans le cadre budgétaire actuel, se décharger de pans entiers de compétences au profit d'instruments opaques, non responsables devant l'électeur, et dotés d'un pouvoir taxateur nouveau? Aujourd'hui les égouts; demain les voiries, les bâtiments communaux?

Je voudrais aussi vous interroger sur la structure même de cette nouvelle institution publique. On peut penser que la mise en commun des 19 politiques communales d'égouttage doit permettre une réflexion globalisée sur les besoins réels en termes d'entretien et de modernisation du réseau. Cette mise en commun devrait, idéalement, déboucher sur des solidarités intra-régionales, les redevances relevées dans les communes aux réseaux les plus modernes permettant de financer la modernisation des réseaux dans les communes du centre et de la première couronne, le cas échéant.

Or, on est en droit de s'interroger sur l'attitude des différents administrateurs de l'intercommunale, lesquels sont ... les 19 communes de la région. Ne seront-ils pas tentés de faire valoir l'argument du « juste retour »? La structure même choisie pour mettre en commun les politiques communales d'égouttage, à savoir l'intercommunale, peut favoriser ce comportement. De même, les possibilités offertes aux communes de s'intégrer de manière différenciée dans l'IbrA sont susceptibles de favoriser l'adhésion — ou le retrait ... — à telle ou telle mission en fonction de l'intérêt qu'y voit la commune pour ses propres administrés.

La structure de l'intercommunale était-elle la meilleure pour assurer les solidarités entre communes de la seconde et de la première couronne ? On peut raisonnablement penser qu'une structure pararégionale et qu'une fiscalité prise à l'échelon régional auraient pu mieux assurer cette solidarité.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mevrouw de Voorzitter, de belangrijkste vragen zijn reeds door de heer Lemaire gesteld.

Ik heb enkel nog een bijkomende vraag over de informatieplicht van BrIS en het contact met het publiek. Net zoals duizenden andere Nederlandstalige inwoners van Brussel heb ik van BrIS een brief ontvangen die in het Frans is opgesteld; wat erop wijst dat de intercommunale de taal van de bewoners niet respecteert. Bovendien volstaat het niet een brief te sturen. Er moet een informatiecampagne worden georganiseerd om de bevolking in te lichten over de werking van de intercommunale. Wat is het standpunt van de Minister-President dienaangaande?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la mise en place d'une nouvelle intercommunale bruxelloise d'assainissement a été notamment motivée par une volonté de rationaliser les services en charge de l'eau en Région bruxelloise et, plus particulièrement, en ce qui concerne l'assainissement.

En effet, si la production et la distribution d'eau relevaient de structures adéquates, tel n'était pas le cas pour l'assainissement où divers acteurs intervenaient en toute indépendance, à savoir quatre intercommunales, la Senne, la Molenbeek-Pontbeek, la Maelbeek et la Woluwe plus une intercommunale technique qui assurait une certaine coordination entre les quatre intercommunales précitées et les 19 communes.

La mise en place de cette structure relève de l'autonomie communale.

Ce sont donc les 19 communes qui ont décidé de s'associer au sein d'une nouvelle intercommunale. Je soutiens évidemment pleinement cette démarche que je trouve tout à fait logique.

En ce qui concerne l'épuration des eaux, la Région bruxelloise a projeté la construction et la mise en service de deux stations importantes de traitement : une au Sud qui est opérationnelle et l'autre au Nord en cours d'élaboration et dont le marché a déjà été adjugé en mai dernier.

Ces projets modifient de manière importante les schémas d'écoulement. En effet, aujourd'hui, toute eau usée doit nécessairement être conduite vers une station d'épuration.

Les communes n'ont pas toujours investi suffisamment dans leur système d'égouttage, si bien qu'aujourd'hui, nombre de réseaux exigent d'importants et coûteux travaux de réhabilitation.

C'est davantage le cas dans les communes de la première couronne qu'à la Ville de Bruxelles qui a toujours très bien entretenu son réseau d'égouttage.

En conséquence, l'IbrA a pour vocation essentielle de développer un service public efficace, reposant sur une gestion intégrée, unique et performante de la politique d'assainissement des eaux en Région bruxelloise.

L'IbrA percevra une redevance sur les seuls utilisateurs du réseau d'assainissement.

Le recours à la redevance plutôt qu'à la taxe constitue, dès lors, un facteur d'équité, dans le mesure où seul l'utilisateur peut être redevable. Il ne s'agit donc pas d'une taxe déguisée.

Pour plus d'efficacité et de simplification, l'IbrA et l'IBDE ont décidé de procéder à une facturation commune. Cette redevance s'élève, sur une base annuelle, à un montant maximum de  $20,75 \in$  et de  $4,15 \in$  dans le cas des communes n'ayant confié à l'IbrA que la gestion d'un service de base. Une réflexion est en cours quant à une tarification sociale et progressive de l'eau.

Enfin, la redevance ne comporte aucun effet rétroactif puisque toute redevance facturée en 2002 est relative à l'exercice 2002 sur la base de la consommation facturée en 2002.

Op de vraag van de heer Vandenbossche over de inwoners die tot de Nederlandse taalrol behoren maar een betekening van de heffing in het Frans ontvingen, kan ik antwoorden dat die personen zich tot de BrIS moeten wenden, die de nodige maatregelen zal treffen om het gegevensbestand aan te passen. Ik heb vernomen dat er geen sprake is van slechte wil.

Les conditions générales des services d'assainissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'IbrA du 19 décembre 2001.

En conclusion, ce projet révèle une solidarité intrarégionale visant un projet commun dans un domaine qui est vital pour l'hygiène, la santé et la qualité de l'environnement dans notre région.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre-Président, indépendamment du fait que nous garderons peut-être pour la suite nos commentaires sur ce sentiment que vous avez par rapport à une taxe — déguisée ou non déguisée, je crois que nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord là-dessus — je suis étonné aussi qu'il n'y ait pas plus de développements par rapport à cette initiative régionale comparée à l'autonomie communale. On peut être attaché à l'autonomie communale — quoique, en tenant compte des évolutions que nous connaissons, si vous voulez être cohérent avec vos propos, vous devez l'être un peu moins que par le passé —, mais il nous semblait plus opportun d'avoir un pararégional plutôt qu'une intercommunale pour les raisons que nous avons évoquées et qui pourraient amener — à des positions différentes selon les intérêts qui ressortissent aux communes d'où on est originaire et dont on défend les intérêts.

Un dernier point, une dernière tentative d'avoir un écho positif à cette question. Estimez-vous normal — puisque vous parlez assez volontiers aussi parfois de solidarité — que les gens aient été astreints à payer le même montant malgré des disparités de consommation et de revenus ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — je pense avoir répondu à cette question, Monsieur Lemaire.

J'ai dit qu'une réflexion était en cours quant à une tarification sociale et progressive de l'eau au sein de l'IbrA et de l'IBDE : au sein de ces intercommunales, on est conscient du fait qu'il y a peut-être des correctifs à apporter à la tarification.

Cela dit, il eut été illogique d'avoir une structure intercommunale pour la production d'eau et pour la distribution d'eau, et une structure pararégionale pour l'assainissement des eaux. Soit, l'on opte pour un régime pararégional pour l'ensemble des services relatifs à l'eau, soit, l'on opte pour une intercommunale pour l'ensemble; il me semble illogique d'avoir une intercommunale pour deux fonctions et un pararégional pour une troisième fonction.

A un certain moment, nous avions opté pour une intercommunale bruxelloise de distribution des eaux; je me rappelle avoir porté ce projet sur les fonts baptismaux, en 1986 ou 1987, avec M. jean-Louis Thys. Nous avions opté pour cette approche à tort ou à raison, avec l'accord des 19 communes et l'ensemble des forces politiques bruxelloises — le PSC était bien représenté à l'époque, dans la deuxième partie des années 80. A partir du moment où nous avions opté pour une intercommunale de distribution des eaux, il était logique aujourd'hui aussi d'opter pour une intercommunale d'assainissement.

Un choix que l'on a fait dans les années 80, et que j'ai porté à l'époque avec le regretté M. Thys, conditionne en effet un choix que

l'on refait aujourd'hui et qui, sur la base du choix initial, est logique. Que puis-je dire d'autre ?

Mais on peut plaider aussi pour d'autres formes de structures, qui ne sont pas absurdes non plus.

**M.** Michel Lemaire. — *A fortiori*, parce que depuis lors on a créé la Région bruxelloise.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik ben bereid te geloven dat wat is misgelopen te wijten is aan een technisch probleem, maar het is niet de taak van de burger de overheid erop te wijzen dat ze de taalwetgeving moet respecteren. Een Brussels rechtscollege, dat zes Franstalige en drie Nederlandstalige leden telt heeft beslist dat men geen belasting hoeft te betalen wanneer de taalwetgeving niet wordt gerespecteerd. Ik vrees dat we proactief te werk zullen moeten gaan teneinde ervoor te zorgen dat de taal wordt gerespecteerd. De intercommunale zou desnoods tweetalige facturen kunnen opstellen, zoals Sibelgas het doet.

Ik zal niet oproepen tot burgerlijke ongehoorzaamheid, maar ik ben alleszins niet van plan mijn factuur te betalen.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer Vandenbossche, ik zal de verantwoordelijke van BrIS op de problemen wijzen.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD IDEA M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOU-VERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONU-MENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES PROCEDURES DE CONTROLE DES COMMUNI-CATIONS DES BOURGMESTRES ET ECHEVINS DANS LES COMMUNES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LAND-SCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE PROCEDURES VOOR DE CONTROLE VAN DE MEDEDELINGEN VAN DE BURGEMEESTERS EN DE SCHEPENEN IN DE GEMEENTEN »

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Mme Schepmans vous a posé tout à l'heure une question qui s'inscrit dans le cadre du renouveau démocratique que nous attendons tous. En voici une autre qui se situe plus ou moins dans le même contexte. Elle concerne les procédures de contrôle des communications des bourgmestres et échevins dans les communes.

Au Parlement fédéral, il existe un règlement visant à contrôler les communications gouvernementales, inspiré de l'article 4*bis* de la loi du 4 juillet 1989 qui couvre cette matière.

Au niveau de notre région, le Parlement a voté, en mars dernier, un règlement du même type, largement inspiré d'ailleurs du règlement fédéral.

Ce 19 avril, la COCOF a initié le même processus.

En ce qui concerne les communes, nous nous trouvons en présence d'un vide juridique. J'ai consulté l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et on m'affirme que rien dans le règlement ni dans la loi communale ne mentionne la chose.

La seule réglementation qui existe est constituée par l'article 109 de la nouvelle loi communale qui précise que : « les règlements et ordonnances du conseil et du collège des bourgmestre et échevins, les publications, les actes et la correspondance de la commune sont signés par le bourgmestre et contresignés par le secrétaire ».

Il me semble que ceci est nettement insuffisant. Les occasions — vous le savez pour avoir longtemps siégé dans un conseil communal en tant que bourgmestre — sont nombreuses pour un bourgmestre ou un échevin de développer des communications et campagnes d'information destinées au public, et qui sont financées directement ou indirectement par les fonds publics. Le plus bel exemple est le journal d'information communal, dans lequel on peut retrouver nombre de photos valorisantes pour le bourgmestre ou les échevins, par exemple une photo d'un édile accroché à un hélicoptère ou avec son perroquet. Les façons de mettre quelqu'un en valeur sont multiples.

Etant donné que, d'une part, la loi communale vient d'être régionalisée et que, d'autre part, Monsieur le Ministre-Président, vous exercez la tutelle sur les communes, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Dans le cadre de cette tutelle, vérifiez-vous si des excès sont commis ? Je peux même répondre à votre place car cela me semble impossible. En effet, il faudrait que des plaintes soient déposées, mais pour qu'il y ait plainte, il faut qu'il y ait un règlement; lequel n'existe pas pour l'instant.

Etant donné le bon exemple que constituent désormais les niveaux fédéral et régionaux, n'y aurait-il pas lieu de légiférer en cette matière pour ce qui concerne le niveau communal ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais d'abord rappeler à M. Ide que l'accord de gouvernement prévoit que l'exercice de la tutelle administrative sur les communes portera sur le seul aspect du contrôle de la légalité des actes posés par les autorités communales. Dès lors, à défaut de dispositions légales, réglementant les communications et campagnes d'information des bourgmestres et des échevins, aucun contrôle systématique n'est exercé sur ce type d'acte, en dehors de la période électorale.

En cas de plainte, un examen approfondi est effectué par mes services afin de déterminer si une disposition légale ou réglementaire quelconque n'a pas été violée. A cet égard, je rappelle à M. Ide la loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales pour les élections des conseils communaux. Cette loi prohibe les pratiques évoquées par M. Ide, au cours de la période électorale. Le respect de cette loi est bien entendu contrôlé par l'autorité de tutelle.

A toutes fins utiles, il y a lieu d'observer que ce sont des organes institués au sein des assemblées parlementaires qui se prononcent sur les sanctions applicables aux membres du gouvernement fédéral ou régional qui auraient eu recours à des communications ou informations en vue de promouvoir leur image personnelle. Tel est le dispositif : c'est une assemblée qui juge !

Dès lors se pose la question de savoir si, *mutatis mutandis*, il serait envisageable que les conseils communaux soient le cas échéant chargés de cette tâche, avec les disparités de règlements locaux que cette disposition entraînerait d'une commune à l'autre.

Du reste, il est toujours loisible à un conseiller communal d'interpeller le collège à ce sujet. J'estime, Monsieur Ide, que les conseils communaux sont libres d'instaurer, au niveau de chaque commune qui le souhaite, un règlement en la matière. Donc, rien ne vous empêche de proposer une telle disposition aux échevins des communes concernées.

Toutefois, il serait dangereux de vouloir être trop puriste en la matière, et de décider que les élus locaux ne peuvent pas communiquer avec la population par l'intermédiaire de divers médias (journaux locaux, communications informatives, etc.) et que seules puissent le faire des personnes qui n'ont pas forcément la même fibre démocratique que vous et moi. Au niveau communal, il convient d'être excessivement prudent. Mais, rien n'empêche, un conseil communal, dans le cadre de l'autonomie communale, de prendre des dispositions complémentaires à la loi de 1994. Personnellement, je ne m'y opposerai pas et à cet égard vous avez les coudées franches au niveau de chaque conseil communal.

Cependant, je crie casse-cou. Soyons prudents en ne nous orientant pas vers des mesures qui musèleraient les démocrates mais donneraient aux personnes qui ne partagent pas les idéaux démocratiques qui sont les vôtres et les miens la seule occasion de s'exprimer tous azimuts et de n'importe quelle façon. Donc, prudence!

Je demeure ouvert aux propositions des conseils communaux à ce propos. Néanmoins, il me semble que légiférer à ce sujet au-delà

de ce qui a été fait en 1994 risquerait d'être contreproductif du point de vue de la promotion des idéaux démocratiques qui sont les nôtres.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Ministre-Président, je ne vous comprends pas très bien. Vous semblez admettre que, à d'autres niveaux de pouvoir, on ne musèle pas la démocratie et qu'on n'estime pas dangereux d'être trop puriste. Il convient, selon moi, de ne pas transgresser les règles. Mais, en l'absence de règles, il est facile de franchir le fil rouge sans qu'aucune personne ne puisse y apporter la moindre contradiction rendant ainsi nulle la possibilité de porter plainte.

Je me demande si nous ne devrions pas profiter du fait que la COREE va plancher, notamment sur le renouveau démocratique et sur une adaptation de certains éléments de la loi communale. Au sein des différents partis, le souhait est, par exemple, que la présidence du conseil communal soit confiée à une personne autre que le bourgmestre ou les échevins. Pourquoi, à l'instar de ce qui se passe au sein des CPAS, ne pas décider de créer un bureau composé de membres élus à la proportionnelle et qui aurait la possibilité de vérifier, dans le cadre d'un règlement existant, si aucun excès n'est commis dans le chef des bourgmestres et échevins ?

Différentes pistes peuvent ainsi être envisagées. A mes yeux, il n'est pas du tout normal que les communes aient un pouvoir très élargi alors qu'à d'autres niveaux de pouvoir, il a été décidé, à juste titre, de contrôler ce phénomène.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne crois pas qu'il faille pouvoir tout faire dans les communes. Je pense que les conseils communaux ont déjà le pouvoir d'édicter des règlements, qui rendraient impossible au collège de procéder à certaines formes de communications, même en dehors de la période visée par la loi de 1994. J'attends des propositions des conseils communaux en la matière. Je ne préjugerai pas de ce que décidera la COREE. Mais si des communes, où une majorité se dégage pour vous suivre, agissaient, je serais le premier à les suivre. Cependant — je le répète — dans le cadre de l'accord gouvernemental actuel, une telle initiative n'est pas prévue. Je ne dis pas que c'est une mauvaise initiative, je dis simplement qu'elle n'est pas prévue dans l'accord de gouvernement actuel. En ce qui me concerne, on peut en parler au sein de la COREE. Toutefois, qu'attendent certains conseils communaux, ou du moins certains collèges, qui sont partisans des mesures que vous préconisez, pour faire des propositions en la matière au conseil communal?

M. Bernard Ide. — Nous en ferons nous, écologistes, certainement à la COREE.

Par ailleurs, vous dites que cette proposition ne figurait pas dans l'accord de gouvernement, mais il n'y figurait pas non plus que la loi communale serait régionalisée.

**Mme la Présidente.** — Il faut prendre des initiatives là où cela peut se faire.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENCIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMSAAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE OPVANG VAN DE WOONWAGENBEWONERS »

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, il y a un an exactement, je vous interrogeais sur la même problématique : la non-organisation de l'accueil des gens du voyage en Région bruxelloise. Vous me répondiez que la Régie foncière régionale effectuait un inventaire des terrains susceptibles d'être utilisés par les gens du voyage, que vous étiez dans un processus de consultation assez avancé avec leurs représentants, que des solutions n'étaient peut-être pas possibles à court terme mais que, dans les mois suivants, on allait trouver une solution à ce problème. Je ne rappellerai pas ici combien une situation qui n'est pas gérée par les pouvoirs publics n'est pas bonne.

Monsieur Chabert, vous vous souviendrez des propos de M. Dehaene qui dénonçait en 1997 l'illégalité dans laquelle se trouvent les gens du voyage, en raison de l'absence de terrains légaux prévus pour les accueillir. Telle est la première cause des problèmes sociaux, de cohabitation, etc. qui se posent du fait de leur présence.

La priorité consiste donc à remédier à l'illégalité de l'accueil des gens du voyage, disait M. Dehaene.

Or, ce dossier stagne en Région bruxelloise à moins. Qu'en est-il depuis un an ?

Par ailleurs, je voudrais vous encourager à agir afin d'éviter cet été une situation éminemment prévisible, à savoir l'arrivée de caravanes liées à des événements économiques, religieux, familiaux ou autres, qui provoquent des expulsions, des tensions, des problèmes pour les familles concernées, etc.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je me permettrai d'emblée de préciser que la problématique des gens du voyage ne relève pas de mes compétences régionales. Cependant, compte tenu de l'aspect social de cette problématique, j'avis demandé, l'année dernière, à la Régie foncière, dans le cadre de mes compétences en matière de propriétés régionales de vérifier si elle ne disposait pas d'un terrain qui pourrait être aménagé comme lieu d'accueil temporaire pour les gens du voyage.

Après une enquête circonstanciée, la Régie foncière a dû constater qu'il n'existait, hélas, qu'un seul terrain techniquement apte à accueillir les gens du voyage moyennant certains travaux d'adaptation. Ce terrain, que j'ai personnellement visité, se situe sur le tracé même du TGV et est réservé à cette fin dans les plans d'aménagement du territoire. Cela signifie que la Régie foncière ne dispose pas de terrains qui puissent entrer en considération.

Dès lors, poursuivant ma recherche d'une solution, j'ai écrit à la SDRB, au PORT, à la STIB, afin de demander s'ils ne disposaient pas d'un terrain qui pourrait être aménagé par la Régie foncière. J'étais même prêt à le faire aux frais de la Régie foncière, même si je n'étais pas compétent en la matière.

La SDRB et le PORT m'ont fait savoir qu'ils ne disposaient pas de terrain pouvant entrer en considération. Quant à la STIB, je n'ai pas encore reçu de réponse. Cependant, j'ai adressé un rappel à la société.

En l'absence d'un terrain approprié, il était, dès lors, prématuré de contacter une administration communale.

Quoi qu'il en soit, je continue à rechercher une solution pour cette problématique qui, comme vous l'avez décrite, est importante et j'espère que mes efforts porteront leurs fruits.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Ministre, c'est désespérant!

Vous dites que la problématique ne relève pas de vos compétences. Or, il y a un an, vous m'aviez répondu. Avant vous, depuis 1999, j'ai déjà interrogé sur ce sujet M. de Donnea et auparavant M. Simonet et pas encore M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Pour votre information et sans faire de publicité, il y en a un à Auderghem!

C'est un terrain privé!

- M. Alain Daems. M. Gosuin ouvre la voie, Monsieur Chabert.
- M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. C'est un terrain privé sur lequel on ne construira pas avant un certain temps. En attendant, j'ai obtenu la possibilité de loger des gens du voyage. Mais lorsque les constructions seront entreprises, il faudra trouver une autre solution.
- M. Alain Daems. C'est en ce sens que M. Gosuin ouvre la voie!

Vous avez parlé d'un terrain qui sera occupé par le TGV.

Cela ne se produira pas l'année prochaine. Les représentants des gens du voyage ne demandent nullement de disposer d'un terrain fixe pendant vingt ans. Au contraire, ils préfèrent que le terrain leur soit confié pour cinq ans et aller ailleurs s'il y a un projet de construction. Je ne pense pas qu'une affectation future constitue un obstacle à l'aménagement d'un terrain pour les gens du voyage. Mais je suis certain que nous rencontrerons à nouveau ce problème cet été. Vous avez beau dire!

- M. Gosuin semble s'être exprimé en sa qualité de bourgmestre empêché et non de ministre. En attendant, la problématique dont vous êtes saisi, et qui vous est bien connue depuis des années, vous ne parvenez pas à la résoudre. Dès lors, avoir recours à la voie législative s'avèrera indispensable, car si tout le monde se fait tirer l'oreille, la STIB ne vous répond même pas à vous, Monsieur Chabert où allons-nous ? Et où iront-ils ?
- M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. J'ai adressé un rappel à la STIB, mais le problème n'est pas aussi simple que vous le dites!
- M. Alain Daems. J'en ferai part au représentant national des gens du voyage. Quand il me demandera où ces gens peuvent aller s'installer, je lui répondrai qu'on a adressé un rappel à la STIB!
- M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. En ce qui concerne le terrain sur lequel passera le TGV, un montant de dix millions avait été prévu au budget pour son réaménagement.

Vous pouvez estimer que les actes que je pose ne sont pas sérieux.

- **M.** Alain Daems. Je ne dis pas que ce que vous faites n'est pas sérieux, mais vous n'avez rien fait! Je comprends que vous ayez cherché, mais le problème est toujours sans solution.
- M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. Dans ce cas, si je n'ai rien fait, comme vous le dites ce que je n'accepte pas je continuerai à m'en occuper, mais ce ne sera pas par votre canal.
- M. Alain Daems. Vous n'avez jamais rien fait par mon canal, Monsieur Chabert! Vous n'avez jamais pris contact avec moi sur quoi que ce soit. Je vous ai interrogé, il y a un an, et je suis dans l'obligation de vous reposer la même question aujourd'hui.

Mme la Présidente. — Messieurs, vous avez largement dépassé le délai qui vous était imparti dans le cadre des questions orales. M. Chabert va s'atteler à la tâche et nous tous, qui connaissons le représentant des gens du voyage, nous allons lui communiquer que tout est mis en œuvre pour leur venir en aide.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'INCINERATION DES DECHETS EN REGION BRUXELLOISE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE AFVALVERBRANDING IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, chers Collègues, nous pouvons nous réjouir, cette fois la nouvelle est officielle : le consortium Vlabraver lié à la Province du Brabant flamand a définitivement renoncé à construire un incinérateur à Drogenbos. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

C'est l'occasion de nous autocongratuler puisque aussi bien le gouvernement que le Parlement s'étaient toujours opposés à ce projet et notre assemblée avait voté à la quasi unanimité deux résolutions demandant au Vlaams Brabant et à la Flandre de renoncer à ce projet.

D'ailleurs, vendredi soir, le ministre et quelques-uns d'entrenous ont fait la fête ensemble à Drogenbos pour marquer cet événement positif.

Cette victoire collective étant engrangée, Ecolo estime qu'il ne convient pas de se reposer sur ses lauriers mais de penser à un avenir avec toujours moins d'incinération. A cet égard, je souhaite poser plusieurs questions au ministre de l'Environnement.

- Il y a quelques années, des négociations s'étaient engagées entre la Flandre et la Région bruxelloise afin de voir s'il n'était pas imaginable qu'une partie des déchets ménagers du Brabant flamand soient incinérés à Neder-over-Heembeek. Des contacts en ce sens ont-ils encore lieu ou se préparent-ils, maintenant que le Brabant flamand a renoncé à construire un nouvel incinérateur ?
- Le gouvernement bruxellois est-il toujours favorable à une telle collaboration même si la fin de la menace d'un incinérateur à nos portes, sous les vents dominants, pourrait le rendre moins demandeur?
- La position défendue à cette époque par Ecolo, qui était aussi, semble-t-il, celle du gouvernement, est-elle toujours de continuer à considérer comme plus favorable l'idée d'échanger des capacités d'incinération à Bruxelles des déchets ménagers flamands contre des capacités de biométhanisation en Flandre de déchets organiques de Bruxelles.

J'ai constaté avec plaisir qu'enfin la Région bruxelloise se lançait dans une campagne de récolte des déchets de jardin dans une dizaine de communes plus ou moins périphériques de la Région bruxelloise.

Dès lors, je me pose la question de savoir si les 15 milles tonnes de capacité du Centre de compostage de Forest seront suffisantes. Je souhaite qu'elles ne le soient pas, ce qui serait une preuve de la mobilisation de nos citoyens. Mais vu l'étroitesse de notre territoire et l'existence d'infrastructures en Flandre, un échange de bons procédés quant aux déchets serait doublement avantageux.

— Le ministre peut-il démentir une information parue dans une presse que j'espère mal informée : la société WATCO n'aurait renoncé à Drogenbos que parce qu'elle aurait reçu une promesse de voir construire un quatrième four à Neder-over-Heembeek ? Un tel pacte transformerait évidemment les congratulations de tout à l'heure en dénonciations virulentes.

Je suis certain que je ne devrai pas vous dénoncer parce que vous me répondrez qu'il n'en est pas question!

Je remercie le ministre pour les réponses qu'il va m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, bien que la chose semblait acquise depuis plusieurs mois, je me réjouis avec M. Adriaens de la confirmation de l'abandon du projet d'incinérateur à Drogenbos. Vous savez que je me suis avec d'aucuns toujours opposé à ce projet et cette victoire, acquise après de longues procédures juridiques, est également celle du gouvernement et du Parlement bruxellois.

Outre les procédures juridiques, nous avions également, lors de l'annonce de ce projet, initié des négociations avec la Région flamande en proposant de consacrer une partie de la capacité de l'usine de Neder-Over-Heembeek à des déchets flamands grâce à la diminution des tonnages bruxellois engendrés par la réalisation des collectes sélectives. La Région flamande n'a jamais, à ce jour, montré un intérêt démesuré pour nos propositions et cette négociation n'a débouché sur aucun résultat concret. Mon cabinet et moi-même n'avons certes pas provoqué de contacts récents au sujet des déchets ménagers flamands incinérés à Bruxelles et nous n'avons pas non plus reçu de demande de la part des autorités flamandes. Il va de soi, que si de tels contacts étaient repris, ils le seraient dans le même esprit que celui qui prévalait dans mes propositions antérieures.

Par contre, des déchets en provenance de communes ou d'entreprises de la Région flamande sont déjà traités à l'usine de Neder-Over-Heembeek sans que ceux-ci fassent l'objet d'un accord particulier entre régions.

De plus, les filières bruxelloises de recyclage accueillent également des déchets flamands. Certaines collectes sélectives d'emballages, effectuées en Flandre, sont triées et recyclées via Bruxelles-Recyclage qui accueille 200 tonnes par mois de PMC de l'Intercommunale Haviland.

Des déchets en provenance d'entreprises flamandes, des déchets industriels banaux, des collectes sélectives en entreprises sont également traités dans les centres de tri bruxellois qui valorisent les fractions recyclables. Et, plus récemment, des demandes, — des

négociations étaient en cours — ont été réceptionnées par Bruxelles-Compost pour y accueillir des déchets de jardin collectés en Flandre.

De manière plus générale, je suis un fervent défenseur d'une politique intégrée de gestion des déchets dans une logique de hiérarchisation des modes de traitement, à l'instar de l'échelle de Lansink admise par tous les experts européens en la matière, qui privilégie dans l'ordre la prévention, la réutilisation, le recyclage, le compostage ou la biométhanisation, la valorisation énergétique et, en ultime recours, la mise en décharge.

Cette logique repose sur des évidences en termes de protection de l'environnement et de développement durable qui ne connaissent évidemment pas de frontières territoriales. Cette vision ouvre la porte à une collaboration entre régions, permettant à celles-ci de réaliser cette politique globale de gestion des déchets.

Des échanges sont déjà réalisés. J'en ai donné quelques exemples, et d'autres pourront être réalisés à l'avenir en fonction des opportunités : pourquoi pas un compostage de déchets bruxellois en Flandre, une valorisation des déchets énergétiques à Bruxelles ou une regénération des huiles usagées bruxelloises en Région wallonne? Cette vision fondée sur des aspects environnementaux relève en outre d'une saine gestion des ressources.

Enfin, quant à votre dernière question, je réponds qu'en effet, la presse est mal informée. Il n'y aura aucun accord entre la société WATCO et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la construction d'un quatrième four à l'usine de Neder-Over-Heembeek, tant que je serai là!

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLFAM. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LES OUTILS PRIORITAIRES POUR L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BE-LAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE PRIORITAIRE MID-DELEN VOOR EEN DUURZAAM MOBILITEITSBELEID »

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Vincent De Wolf pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, chers Collègues, j'étais ce matin à Gand où l'on parlait de développement durable.

J'ai signé avec M. Gatz, une résolution, dont le mérite lui revient, tendant à créer un groupe de travail au sein du gouvernement bruxellois pour promouvoir le développement durable.

La mobilité constitue un des enjeux du développement durable. Des essais sont actuellement réalisés à la rue de la Loi : voitures trop nombreuses, limitation du nombre de véhicules, déplacements par d'autres moyens.

J'aurais voulu interroger M. Draps sur des éléments précis paraissant permettre une meilleure mobilité en matière de taxi. J'y reviendrai.

Si on vit la nuit et qu'on veut emprunter les transports en commun, on se rend compte que ceux-ci, après une certaine heure, ne sont plus en fonctionnement. D'ailleurs, dans le film de présentation du Parlement aux citoyens, ce problème est évoqué en disant qu'à une heure du matin, les transports en commun ne fonctionnent plus. Les taxis coûtent cher, la prise en charge nocturne des taxis devrait être diminuée.

La proposition que je formule et la question que je pose sont les suivantes.

Au Chili, on appelle ça « le Collectivo », il s'agit du co-voiturage -taxi. En Tunisie, cela existe aussi. L'idée est de définir des itinéraires spécifiques « taxi » dans la ville sur des axes principaux où on peut permettre que, selon un tarif défini, les usagers puissent monter à plusieurs dans le taxi pour une somme bien plus modique que le tarif habituel. Il en résulte évidemment une diminution du nombre de véhicules puisqu'il y a plus d'usagers dans les taxis.

Une autre possibilité est de mettre en œuvre le co-voiturage pur et simple, à définir au niveau des tarifs, mais avec une division du tarif en fonction du nombre d'usagers.

Il faudrait aussi créer une meilleure information car lorsque l'on déplace des stations-taxi, ce n'est pas toujours très cohérent et l'information n'est pas très bien divulguée. Il faudrait donc étudier une cartographie cohérente des implantations à équidistance des différentes stations-taxi, d'une part, le faire en coordination avec la STIB, d'autre part et prévoir des téléphones avec numéro vert, ce qui permettrait d'améliorer la circulation des taxis en ville.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, chers Collègues, tout comme vous, Monsieur De Wolf, je suis fort attentif à la mobilité dans Bruxelles, tant diurne que nocturne, car elle constitue un enjeu majeur pour notre métropole. Aussi, c'est avec beaucoup d'intérêt que je tiens à commenter vos quatre propositions d'amélioration de la mobilité, par l'usage de taxis.

Vous évoquez tout d'abord une diminution de la prise en charge nocturne des taxis pour l'ensemble des usagers.

Je me permets de vous signaler que le supplément pour les courses de nuit, entre 22 heures et 6 heures du matin, représente seulement 1,86 €, quelle que soit la durée de la course ou le nombre de kilomètres parcourus. La diminution de ce montant n'aurait pas,

je le pense, un effet incitatif suffisant pour que les taxis soient plus sollicités durant la nuit.

Ceci étant dit, votre question me donne une nouvelle fois l'occasion de démythifier ce que de nombreuses personnes croient au sujet des coûts pratiqués par les taxis bruxellois. A course égale, les taxis bruxellois restent parmi les taxis belges et européens les moins coûteux. A titre d'exemple, une course type de jour de 4 km avec 3 minutes d'attente, coûte 7,31  $\in$  à Bruxelles, 8,59  $\in$  à Anvers, 8,49  $\in$  à Gand, 8,09  $\in$  à Liège. A l'étranger, dans les pays qui nous sont proches, semblable course coûte 8,08  $\in$  à Paris, 8,88  $\in$  à Munich, 11,48  $\in$  à Luxembourg-Ville, 10,70  $\in$  à Londres et 13,11  $\in$  à Amsterdam.

Le système de co-voiturage auquel vous faites allusion dans votre question est certainement une piste intéressante. La notion de taxi collectif figure d'ailleurs dans l'ordonnance de 1995, qui autorise le gouvernement à réglementer les tarifs applicables lorsque le véhicule est utilisé comme taxi collectif (article 29), ordonnance de 1995, qui est en revision. Il y a un projet de nouvelle ordonnance mais cette disposition sera conservée dans cette ordonnance que je vous présenterai avant les vacances.

Je suis actuellement en pourparlers avec la STIB afin d'examiner la complémentarité entre les transports en commun et les taxis bruxellois. Nous examinons spécifiquement les lignes de transport en commun qui circulent le soir quasiment à vide et qui pourraient être remplacées par un service de taxis collectifs. Je compte tenter en la matière une expérience pilote sur un tronçon que nous déterminerons très prochainement avec les représentants de la STIB et le ministre Chabert.

En ce qui concerne les actuelles zones de stationnement de taxis, celles-ci semblent en effet ne plus correspondre aux besoins que l'on rencontre le jour comme la nuit. C'est pourquoi, j'ai conclu une convention avec le Centre de Recherches routières. Il s'agit d'établir un relevé exhaustif des zones de stationnement, d'examiner leur pertinence en fonction du tissu urbain.

Il s'agit aussi d'examiner s'il est indispensable de maintenir certains emplacements le soir ou le week-end, ou l'inverse. Certains emplacements se justifient le soir et non pendant la journée comme, par exemple, dans les quartiers à haute densité de bureaux ou d'établissements de loisirs.

Mon objectif est de repenser complètement les zones de stationnement et j'ai envisagé également la mise en place de bornes téléphoniques dans le centre de Bruxelles.

Par ailleurs, mon cabinet travaille en collaboration avec la Fédération HoReCa en vue de réaménager les stationnements devant les hôtels. Il semblerait qu'un pool de stationnements proches de divers hôtels rendrait de plus grands services à la clientèle, tout en maintenant bien sûr, une zone de chargement et de déchargement devant les hôtels.

J'en viens un instant à un aspect qui figurait dans votre question écrite : l'obligation de munir les taxis d'un système ...

M. Vincent De Wolf. — Je ne l'ai pas repris.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je ne vais donc pas vous donner une réponse sur ce point-là.

Je voudrais simplement vous dire que vous posez de bonnes questions concernant l'amélioration possible du secteur des taxis. Ces questions nourrissent la réflexion qui est actuellement en cours dans le cadre du projet d'ordonnance que je présenterai prochainement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

- M. Vincent De Wolf. Madame la Présidente, je voudrais remercier M. le secrétaire d'Etat pour la qualité de sa réponse. Je crois avoir compris que nous étions pratiquement d'accord sur tous les points qui ont été évoqués.
- M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Sauf sur la prise en charge.
- M. Vincent De Wolf. C'est vrai, mais je me réjouis de l'expérience qui sera faite en ce qui concerne les taxis collectifs et de la réponse donnée par M. le secrétaire d'Etat.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIERA M.
ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA
MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE,
CONCERNANT « LA PREPARATION ET LA COORDINATION DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE ET DE LA
JOURNEE SANS VOITURE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFD-STEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VOORBEREIDING EN DE COORDINATIE VAN DE WEEK VAN DE MOBILITEIT EN VAN DE AUTOLOZE DAG »

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

**Mme Geneviève Meunier.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, au départ, je ne comptais poser ma question qu'à vous, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mais si M. Chabert a des éléments positifs et intéressants à me communiquer, je l'écouterai volontiers.

La semaine de la mobilité et la journée sans voitures du 22 septembre doivent se préparer bien longtemps à l'avance pour être un succès ressenti par tous.

Le calendrier de cette année est favorable puisque le 22 septembre tombe à un dimanche, ce qui incite évidemment les responsables communaux à plus d'ouverture.

J'ai lu dans la presse, début mars, que la conférence des bourgmestres avait mis ce point à l'ordre du jour, notamment la détermination du périmètre.

Il semblerait qu'un large périmètre ait été décidé puisque l'interdiction grâce à des barrières d'interdiction de circuler en voiture, se ferait dès la sortie du ring.

Nous ne pouvons que saluer cette décision de fermeture totale de la région; elle aura un impact et une visibilité certaine pour tous les habitants. Nous pensons que limiter la journée sans voitures à des périmètres très limités dans certaines communes n'a que peu d'impact et surtout aucune visibilité pour les habitants. La fermeture totale, comme à Boitsfort, quand elle est bien organisée, a seule un réel impact.

Nous voudrions savoir si toutes les communes ont marqué leur accord; il semblerait que certaines communes, lors de cette fameuse Conférence des bourgmestres, n'étaient pas présentes, comme Bruxelles-Ville et Molenbeek, et semblaient avoir certains états d'âme par rapport à cette décision. Il semblerait aussi que la commune de Saint-Gilles émettrait de très fortes réticences. L'organisation de cette journée nécessite une très bonne collaboration et coordination entre les communes et la région. L'année passée, il y a eu quelques problèmes, notamment pour le téléphone vert. Je suppose que l'on en a tiré les leçons pour cette année.

Il semblerait qu'une réunion ait été organisée fin mars entre la région et les conseillers en mobilité des communes. Certains échevins de la mobilité dans certaines communes n'avaient pas reçu l'information. Il faut aussi répondre aux préoccupations du secteur Horeca dans le Pentagone, notamment. Certaines manifestations importantes comme le marché du Midi, le marché de Saint-Gilles, Anderlecht et Jette doivent bien sûr être maintenues. Il faut donc préparer, en concertation avec la police, l'accès de ces zones particulières. Cela pose aussi la question de la coordination avec les six zones de police qui est indispensable pour assurer la sécurité, mais aussi le succès de cette opération. Vu le peu de compétence de la région en cette matière, comment cette coordination va-t-elle s'organiser?

La communication vers le public doit aussi être importante et bien anticipée pour ne pas, comme disent certains, le prendre en otage.

Enfin, la conférence des bourgmestres aurait décidé d'organiser chaque année un dimanche sans voitures dans le cadre de la semaine de la mobilité. Cette décision peut paraître *a priori* sympathique, mais elle peut aussi avoir des effets pervers si les communes se contentent de cela dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il faut aussi rappeler que la journée sans voitures du 22 septembre est un concept européen, avec toute une série de conditions à remplir pour avoir le label européen. Les communes bruxelloises ne peuvent changer la date et c'est bien que cela tombe aussi en semaine, car cela doit permettre une réflexion et des actions — notamment en expérimentant d'autres modes de déplacement comme le vélo ou des sites protégés pour les transports en commun — sur une autre façon de se déplacer.

J'aimerais donc que le ministre et le secrétaire d'Etat fassent le point sur ce sujet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, comme chacun le sait, un nouveau dimanche sans voitures sera organisé le 22 septembre prochain. L'organisation de cette journée est devenue plus claire après la concertation qui a eu lieu entre la conférence des bourgmestres, M. Delathouwer et moi-même. En outre, nous recevons de multiples marques de soutien. M. Delathouwer vous fournira dans quelques instants un certain nombre de précisions. En ce qui me concerne, je me limiterai aux informations relatives à la signalisation et à la collaboration avec les polices locales et la STIB. Ces collaborations dépassent les frontières régionales puisque le périmètre concerné va au-delà des frontières des dix-neuf communes. L'objectif consiste en effet à limiter au ring l'afflux de voitures par les autoroutes. Le ring pourra ainsi remplir pleinement sa mission de route de contournement, sauf bien entendu dans la partie sud.

A ce sujet, les contacts nécessaires ont été pris avec la Région flamande. J'ai appris que mon collègue Stevaert apportera son soutien au projet, entre autres par l'installation des indispensables signalisations sur les autoroutes concernées.

En ce qui concerne la signalisation sur les voiries régionales, je veillerai à ce que l'administration régionale apporte son soutien aux communes et aux corps de polices locaux là où cela s'avère nécessaire.

En ce qui concerne le volet « police », une réunion a eu lieu ce matin à mon cabinet à ce propos à l'issue de laquelle il est apparu que les six corps de police de notre région contribueront pleinement au succès de cette journée d'action.

La STIB participera également de manière active au bon déroulement de cette journée. Je suis persuadé qu'elle fournira de sérieux efforts en vue de stimuler le recours aux transports en commun à l'occasion de cet événement. Dès lors, j'espère démontrer avec M. Delathouwer qu'un tel concept peut s'avérer être un réel succès à Bruxelles.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, en ce qui concerne le périmètre, celui-ci ceinturera toute la région. Nous avons soumis deux propositions à la conférence des bourgmestres. C'est en effet eux et nous qui décidons ensemble. Nous avons proposé un périmètre autour du Pentagone et un deuxième périmètre plus ambitieux. Il faut savoir que, comme vient de l'expliquer M. Jos Chabert, le grand périmètre demande proportionnellement moins de moyens. Les bourgmestres ont accepté : une dizaine d'accords formels ont été reçus jusqu'à présent. La semaine dernière, dans une réunion ultérieure à celle où nous avons soumis nos propositions, la conférence des bourgmestres a reconfirmé l'accord

avec les présents en deuxième lecture, puisque quatre d'entre eux étaient absents en première lecture.

En ce qui concerne Saint-Gilles, j'ai lu aujourd'hui dans les journaux que cette commune envisagerait de refuser de participer. Mais c'était relaté de façon trop lapidaire. Il serait en effet comique d'installer des barrières Nadar à la fois autour de la région et, à l'intérieur, autour de Saint-Gilles, pour que les Saint-Gillois puissent rouler chez eux.

Il est vrai que, comme beaucoup d'autres communes, celle de Saint-Gilles se demande comment organiser l'événement et s'interroge sur des aides éventuelles de la région en termes de financement, de matériel, de règlement à mettre en place etc.

A cet effet, comme les autres années, un groupe de travail régioncommunes est mis en place sous la direction de l'IEB et du BRAL pour tous les aspects pratiques. Cinq réunions sont déjà prévues avec les coordinateurs communaux et les zones interpolices, comme l'a dit M. Chabert.

En ce qui concerne la communication, celle-ci sera de plus en plus anticipée. On en parle déjà aujourd'hui et des articles sont parus dans la presse à ce sujet. En 1999, rien n'avait encore été fait à cette date. En 2000, la communication a commencé en septembre, et en 2001, avant l'été. Cette année, elle a déjà commencé. Un grand plan de communication est prévu pour septembre.

En ce qui concerne la fermeture du périmètre régional une fois par an, la réponse est oui. Cette année, le 22 septembre tombe un dimanche. Nous étions donc très heureux que les bourgmestres acceptent cette date. L'un d'eux était même d'accord d'organiser cet événement tous les ans si cela se faisait toujours un dimanche ! Nous avons immédiatement réagi car si, sur la base de l'expertise de septembre, on décide de pérenniser un dimanche pendant lequel on fermerait toute la région, pourquoi serions-nous contre ?

Nous avons dit aussi que de toute façon, au niveau de la région, cela n'enlevait rien à l'obligation de faire le nécessaire pour tenir compte du projet européen labelisé lequel continuera à être organisé le 22 septembre. Donc, l'année prochaine, le 22 septembre ne tombera plus un dimanche mais nous nous attacherons à développer un certain nombre de choses au moins avec un certain nombre de communes.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

### **VOTES NOMINATIFS**

#### NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projet et proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp en voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 8 AVRIL 1993 PORTANT CREATION DU FONDS

# REGIONAL BRUXELLOIS DE REFINANCEMENT DES TRESORERIES COMMUNALES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 8APRIL 1993 HOUDENDE OPRICH-TING VAN HET BRUSSELS GEWESTELIJK HER-FINANCIERINGSFONDS VAN DE GEMEENTELIJKE THESAURIEEN

Naamstemming over het geheel

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

- Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

1 vote non.

1 répond neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Emmery, M. Gatz, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

#### Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

A voté non:

Neen heeft gestemd:

Mme Rorive.

S'est abstenue:

Heeft zich onthouden:

Mme Bastien.

# PROPOSITION D'ORDONNANCE RELATIVE A LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Vote nominatif sur l'ensemble

#### VOORSTEL VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE STE-RILISATIE VAN DE ZWERFKATTEN

Naamstemming over het geheel

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur la proposition d'ordonnance.

Wij stemmen over het voorstel van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

58 votent oui.

58 stemmen ja.

En conséquence, la proposition d'ordonnance est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement. (*Applaudissements*.)

Bijgevolg is het voorstel van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd. (*Applaus.*)

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Emmery, M.

Gatz, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ORGANISATION PRATIQUE DE L'INSTAURATION PROCHAINE DE LA GRATUITE POUR LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 65 ANS »

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE PRAKTISCHE ORGANISATIE VAN DE SPOEDIGE INVOERING VAN HET GRATIS VERVOER VAN 65-PLUSSERS »

#### Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'organisation pratique de l'instauration prochain de la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans » (développée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications du 27 mars 2002).

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de praktische organisatie van de spoedige invoering van het gratis vervoer van 65-plussers » (gehouden in de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 27 maart 2002).

Cet ordre du jour motivé a été déposé par M. Jean-Pierre Cornelissen.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Jean-Pierre Cornelissen. La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

**M.** Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, le ministre avait marqué son accord sur la motion motivée dès le moment où elle était amputée d'un paragraphe qui, il est vrai, n'était pas indispensable.

Nous sommes donc très heureux d'avoir pu arriver à ce consensus.

**Mme la Présidente.** — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé avec l'accord du ministre.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie, met de instemming van de minister.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote — Uitslag van de stemming

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Emmery, M. Gatz, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 18 h 25.

De plenaire vergadering wordt om 18.25 uur gesloten.